



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION
ARMÉES - JEUNESSE
SESSION 2009-2010

Le rôle social des armées

RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL

ées-jeunesse



Commission armées-jeunesse

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

« REFLEXION »

Rappel du sujet :

Quel est le rôle social des armées ?

La suspension de l'appel sous les drapeaux et la professionnalisation des armées ont modifié la place de celles-ci dans la société. De ce fait l'action sociale des armées s'est concentrée naturellement sur les membres de la famille militaire. En dehors de cette action et au moment où le Livre Blanc a recentré les armées sur le « cœur de métier », les armées ont-elles encore un rôle social alors que la perception de leurs missions par la nation a évolué ?

Membres du groupe

Mme	ADAM	FCPE
Mme	BERNON	UNAF
M.	BESSERVE	UNOR
M.	BOYER	UNHAJ (rapporteur)
EV1 (R)	CABARET	UNOR (rapporteur)
M.	CANCELLIERI	CIDJ
CEN	CHAINE	DGGN
Mme	CHARBEAU	MEDEF
M.	CRAMPON	FNASOR
Mme	DAUPHIN	DMPA
M.	DE MULLENHEIM	UNASEA
LCL (R)	DE SAINT MARTIN	DRH-AA
Mme	DEROCHE	FCPE
M.	DESLOIRE	CFDT
M.	FERIER	Ministère de l'Éduc. Nationale
M.	GEORGES	Jeunesse et Montagne
COL (R)	GIROT	Chargé de mission
M.	GONDARD	Ministère de l'Agriculture
M.	GREMAUD	Membre Honoraire
CEN	GUILLOU	DGGN
Méd/C.	HAMON	DCSSA
M.	HERVO	Chargé de mission
CBA	IANNI	SGDN
LV (R)	JAYR	UNOR
M.	JOLLIVET	CFE-CGC
M.	JONNET	Cabinet Ministère de la Défense
M.	JOSSERAN	CGPME (président du groupe)
M.	LAMIRAND	FSCF
EV1 (R)	LE BEILLAN	UNOR
Mlle	LEFEEZ	ANAJ-IHEDN
M.	LUCSKO	POLE EMPLOI
CDT	MATTEI	DRH-AT
M.	MATTENS	ANAJ-IHEDN
LCL (R)	MEINVIELLE	FCSAD
M.	MONTROSE	EMM
M.	PADBERG	UNOR
COL	PASQUIET	DSN
M.	PERNOLLET	Jeunesse et Marine
M.	SEVAISTRE	Ministère des Sports
M.	SOCLET	SGCIV
Mme	THEVENIEAU	ACSE

Propositions du rapport

Rayonnement

P1 : S'appuyer sur les unités d'active partout où elles sont présentes, au niveau de l'unité, de la garnison ou de l'établissement.

P2 : Considérer les jours de grandes commémorations nationales comme des jours ouvrés pour les armées et demander que les militaires participent aux commémorations, soit collectivement soit individuellement.

Présence sur le territoire

P3 : S'appuyer sur les petites équipes encore présentes dans les « déserts militaires » DMD et CIRFA qu'il faudrait aider dans leur mission de présence.

P4 : Coordonner avec la gendarmerie le rôle social de rayonnement des armées, d'information et d'aide au recrutement, le lui confier là où elle est seule présente.

P5 : Faciliter la montée en puissance et l'action de la réserve et des réservistes individuellement, en particulier de la réserve citoyenne, la développer plus largement et de façon plus diffuse sur l'ensemble du territoire.

P6 : Etudier la création d'une institution propre à la réserve, calquée sur l'ancienne « Inscription Maritime ». Il s'agirait d'une « Inscription Militaire » constituée de personnels choisis selon des critères militaires, qui appelés périodiquement, s'engageraient à servir sous certaines conditions pendant une large durée de temps, en échange d'avantages notamment sociaux, pensions, emplois réservés, etc...

Information

P7 : Informer sur les possibilités des Armées en matière d'accueil et de formation, en accentuant l'action des CIRFA et des RLJC, en intégrant les scolaires et les universitaires, et en s'appuyant dans toute la mesure du possible sur les référents Défense de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

P8 : Harmoniser les dénominations et les sigles pour faciliter l'information sur les cursus réserves en utilisant des termes connus du grand public (cadets, préparation militaire, préparation militaire supérieur, ...)

Action sociale

P9 : Maintenir le Plan égalité des chances à son niveau théorique.

P91: Développer le dispositif cadets en nombre et en le fidélisant vers la préparation militaire.

P92: Faciliter l'accès aux formations en alternance et en pré-recrutement¹.

P93: Développer le tutorat.

P10: Impliquer des acteurs nouveaux.

P101: S'appuyer sur les réserves et sur les réseaux d'anciens pour transmettre les savoir faire et les savoir être, en les faisant participer à la formation des jeunes et à l'encadrement des cadets.

P102: Imaginer la constitution de musiques et de fanfares par la réserve citoyenne en liaison avec les municipalités et les anciens.

P11: S'inscrire dans la logique du service civil.

P12: Simplifier la formation initiale des réservistes, en particulier par une meilleure coordination des Armées en ce domaine.

¹ Voir à ce sujet les rapports de la CAJ « Scolarité partagée » et « la Formation en alternance dans les Armées ».

Sommaire

Rappel du sujet

Membres du groupe

Propositions du rapport

Introduction p.11

I – Le rôle social des armées : état des lieux p.13

II – Les limites du rôle social des armées p.17

III – Propositions du rapport p.22

Conclusion p.25

Liste des personnalités auditionnées p.27

Liste des annexes p.28

ANNEXE 1 p.29

ANNEXE 2 p.37

ANNEXE 3 p.42

ANNEXE 4 p.51

ANNEXE 5 p.61

ANNEXE 6 p.62

ANNEXE 7 p.64

Introduction

Depuis la conscription et en particulier depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'armée s'est interrogée sur son rôle social et son rôle dans la société. Au moment où le service national est suspendu et où les armées sont professionnelles il convient de se poser la question des contours de ce rôle dans la société et d'en clarifier la position.

Il est évident qu'une armée professionnelle requiert un engagement social du commandement au profit des militaires plus important que dans le cadre d'une armée de conscription dont la majorité des membres étaient jeunes, célibataires et dont la durée de séjour dans l'institution était très courte. Il n'en reste pas moins que les principes posés en 1891 par le maréchal Lyautey dans *le Rôle social de l'officier*² restent valables. Avec la conscription, le rôle social interne, l'action sociale, était intimement mêlé avec le rôle social dans la société. De fait l'armée avait un rôle social dans la nation par l'intermédiaire de tous ceux qui passaient sous les drapeaux. La formation civique, l'éducation, le sens du bien commun, le goût de l'effort, le patriotisme, toutes valeurs inhérentes aux militaires se trouvaient diffusées dans la nation toute entière. Le service national mettait en avant la mixité sociale, les valeurs républicaines, les valeurs de solidarité, que l'histoire d'une part³ et la neutralité du militaire⁴ d'autre part facilitaient, chacun se sentant « propriétaire de son armée ».⁵ En terme d'insertion professionnelle, il offrait par exemple aux jeunes la possibilité de passer le permis de conduire, ou simplement d'aider les plus démunis à apprendre à lire. Une opportunité qui était saisie par beaucoup d'entre eux.

La question de ce rôle social a été posée à plusieurs reprises car elle est étroitement liée à l'évolution des armées : plus récemment en 2000 après le choc de la professionnalisation, par le général Bachelet⁶, puis en 2008 au moment de la sortie du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, par le capitaine de vaisseau Pons⁷.

C'est le rôle des militaires dans la société que nous évoquerons dans ce rapport, au moment où les armées cherchent à concentrer leur action sur les composantes de leur mission principale de défense.

² LYAUTEY, *le Rôle social de l'officier*, 1891.

³ En 1914, huit millions d'hommes de 18 à 45 ans ont été mobilisés, la totalité de cette tranche d'âge, soit 20% de la population.

⁴ Le statut des militaires impose des restrictions à certains droits communs, ce qui est un atout pour l'action sociale.

⁵ L'expression « faire son armée » est encore parfois utilisée par les jeunes effectuant leur JAPD.

⁶ BACHELET Jean-René, *Armée et intégration*, discours, 2000.

⁷ PONS Olivier, *Vers un nouveau rôle social des armées*, in Défense nationale et sécurité collective, Revue mensuelle, octobre 2008, Paris.

Une distorsion apparaît aujourd'hui du fait des évolutions récentes : les réformes en cours visent à recentrer les armées sur leur cœur de métier. Le Livre blanc ne fait d'ailleurs nulle part mention d'un rôle social des armées. L'organisation militaire s'achemine vers une évolution en bases de défense (70, puis 50), c'est-à-dire une concentration territoriale des responsabilités. Cependant, le « plan égalité des chances » du ministre de la défense impose un engagement social au profit des plus défavorisés de notre société, et laisse croire à une contradiction, ou du moins suscite un besoin de clarification des missions et des acteurs. C'est la première fois dans l'histoire qu'il est demandé aux militaires de s'investir dans les actions d'intégration sociale au profit de personnes qui sont en dehors de leurs rangs, et sans que ce soit un appui direct aux missions opérationnelles⁸.

Mission des militaires, dont l'expérience et le savoir-faire sont reconnus, engagement des anciens militaires, action du ministère de la défense, il faut clarifier les contours du rôle social dans la nation. Cette clarification est d'autant plus nécessaire que les militaires ne représentent que deux tiers des effectifs du ministère de la défense, et qu'un tiers des militaires sont à l'extérieur de ce même ministère.

Comment dans cette conjoncture nouvelle, les armées pourront-elles continuer à initier des actions là où elles se trouvent éloignées ? Est-ce que le rôle social doit être tenu par la gendarmerie qui conserve son assise territoriale ?

Les armées ont-elles par nature ou par vocation encore à jouer un rôle social différent des autres institutions et des entreprises ? Peuvent-elles continuer à assurer ce rôle et dans quelles limites ?

Notre étude nous a conduit à penser que, malgré les contraintes et les évolutions, le rôle social doit perdurer, le rayonnement dans la nation est indispensable pour une armée faite de professionnels, et c'est non seulement vital pour les armées, mais aussi pour la société, car l'armée est une institution qui recrute, forme et reconvertit.

Après avoir rappelé les actions des armées aujourd'hui dans la société, nous ferons un état des lieux des contraintes nouvelles, puis nous proposerons quelques pistes de réflexion permettant aux armées de continuer à jouer ce rôle social dans la nation.

⁸ L'action des SAS en Algérie était complémentaire de la mission de pacification demandée à l'armée.

I - Le rôle social des armées: état des lieux

Depuis 1996, avec le passage à une armée de métier, il est légitime de se demander si l'armée a encore un rôle social. Parce que le monde a changé, les conditions de fonctionnement et les missions des forces armées ont, elles aussi, profondément évolué.

De nos jours, sous l'égide des Nations Unies, de l'OTAN, de l'Union européenne, ou de l'autorité gouvernementale, l'action des armées est dirigée vers les missions - dites de « basse intensité » - de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, d'assistance aux autorités civiles en cas de catastrophes naturelles. Ces missions relativement nouvelles ont entraîné une importante réorganisation des forces armées et une forte professionnalisation jusqu'à la suppression de la conscription.

Il est par conséquent légitime de se demander si l'armée peut encore avoir un rôle social avec un format réduit, pour la plupart du temps en opération extérieure et avec en métropole des cantonnements concentrés sur quelques départements.

Aujourd'hui, le rôle social des armées pourrait être défini par la formule « insérer socialement et économiquement » des jeunes adultes en grande difficulté. Il est avéré que le ministère de la défense est pionnier dans ce domaine⁹. La question est de savoir s'il s'agit là du métier de l'armée. Il convient également de s'interroger sur la nature et la qualité du lien social que souhaitent entretenir les armées avec la population.

Le capitaine de vaisseau Martin¹⁰: lors de son audition a défini le rôle social des armées en trois volets :

- **« une force d'intégration à la nation mais aussi – plus simplement – à la société.** Par l'encadrement, la vie en communauté, la transmission de valeurs, etc., l'institution militaire exerce un véritable travail de socialisation sur ses membres, mais quid au-delà ? Avec la fin du service militaire, la puissance d'intégration et de formation de l'armée peut-elle être employée au bénéfice d'autres publics que les professionnels de l'armée eux mêmes ? La réponse est

⁹ Cf. article du capitaine de vaisseau O.Pons (annexe 3).

¹⁰ Cf. audition du capitaine de vaisseau A.Martin, chef de la section « fonction militaire » au bureau RH de l'EMA, responsable notamment du statut, des pensions, du dialogue social et du rôle social des armées (annexe 1).

oui, tout au moins dans une certaine mesure, celle des moyens financiers et humains alloués par le ministre.

- **une institution qui sait promouvoir ses éléments de valeur, quel que soit leur milieu d'origine, leur couleur de peau, leur sexe, etc...** Elle joue ainsi structurellement un rôle moteur dans la promotion sociale en France, à une heure où l'«ascenseur social» apparaît moins efficace que par le passé.
- **[Une] armée [qui] doit s'adapter aux évolutions de contexte (LBDSN, RGPP).** Les restructurations attendues vont se traduire par une déflation des effectifs et une réorganisation des implantations territoriales des unités considérables. Cette manœuvre nécessite d'utiliser l'ensemble des grands leviers d'action des politiques de ressources humaines ».

Une force d'intégration, de formation et de reconversion dont les actions se déclinent dans plusieurs domaines :

- le développement de l'esprit de défense, à travers la JAPD et les préparations militaires

La Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), constitue le complément indispensable à une armée professionnelle pour faire adhérer le citoyen aux objectifs de défense. Étape essentielle du parcours citoyen, la JAPD contribue à légitimer l'effort de défense auprès des 780 000 jeunes reçus annuellement.

- les dispositifs d'insertion tels les EPIDe, ou le SMA (service militaire adapté)

Le dispositif du Service Militaire Adapté qui associe une formation citoyenne, militaire et professionnelle, en travaillant à la fois sur le « savoir », le « savoir-faire » et le « savoir-être » de jeunes ayant été confrontés à l'échec scolaire participe aussi à cet esprit et a permis à 3000 jeunes de bénéficier d'une préparation à 50 métiers, avec un taux d'insertion de près de 80 %. L'objectif d'ici à 2013 est d'atteindre 6000 jeunes par an.

- L'éducation à la citoyenneté

La réserve citoyenne, et sa composante RLJC¹¹, est confortée dans son rôle essentiel d'entretien et de développement du lien entre la Nation et ses armées.

¹¹ Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Sur ces fondements, elle doit poursuivre son évolution vers une meilleure adéquation entre l'engagement citoyen et le besoin des armées de disposer de relais dans la société civile.

- La formation et l'éducation au profit des jeunes

Le Plan égalité des chances¹² : fondé sur les valeurs d'éducation et de promotion autour de plusieurs actions, ce plan a pour objectif de développer les valeurs de citoyenneté, de mieux faire connaître la communauté de défense, et de rendre plus accessibles les métiers de la défense à tous les publics de jeunes.

- L'assistance à la population

Le ministère met depuis 2002 à disposition des capacités d'accueil dans le cadre du plan "hiver", dépendant du ministère de la cohésion sociale. La défense met aussi gratuitement à la disposition d'associations humanitaires, chaque année, des vêtements chauds, des couvertures et même des lits de campagne permettant d'équiper au moins 2 000 personnes.

- Le soutien aux familles défavorisées

Le dispositif "ville vie vacances" : depuis 1994, la gendarmerie et les trois armées participent au dispositif interministériel « ville vie vacances », placé sous la tutelle du ministère de la cohésion sociale, qui consiste en un dispositif pluriel d'animations sportives et culturelles, actif tout au long de l'année, mais davantage encore pendant les congés scolaires.

De nombreux autres domaines dans lesquels les armées interviennent peuvent être cités tels : le soutien aux sportifs de haut niveau et surtout la reconversion.

Dans le cadre de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle l'armée a indéniablement un rôle à jouer. Aujourd'hui, le maintien de ce rôle social et du rayonnement des armées qu'il induit se pose avec acuité du fait des contraintes économiques et de la répartition géographique des forces prévue par la réforme.

Le rôle social n'est pas inscrit dans le Livre blanc. Il ne fait pas partie des missions premières de l'armée. Mais cela n'a jamais été le cas. Dans le passé, le rôle social a été une conséquence positive de la place de l'armée dans la société. Aujourd'hui, avec une armée de métier, il devrait sans doute être inscrit au nombre de ses missions.

¹² Cf. annexe 7.

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons, l'État peut être contraint à arbitrer entre deux mesures insatisfaisantes:

- Une rationalisation budgétaire excessive conduisant à un recul du rôle social, qui répond à des besoins immédiats d'économies;
- Le maintien d'un rôle social ambitieux, contraignant en période de tension budgétaire mais qui permet cependant, en sortie de crise, de repartir plus vigoureusement avec un moindre coût global;

Le rôle social des armées en direction de la population appelle un renforcement des moyens pour assurer la pérennité des actions déjà mises en place et leur développement mais aussi par une attention toute particulière à ne pas laisser se déliter le lien entre les Français et leur armée dans un contexte de non-guerre.

Les réformes actuelles des armées posent autant la question de l'efficience du Plan égalité des chances pour le plus grand nombre que de l'implantation géographique des structures militaires au regard des bassins de population cible. Les seuls RLJC, réservistes et associations de réservistes ne peuvent palier l'action de l'armée d'active. Le grand écart entre les bonnes intentions et les moyens matériels, humains et financiers se creuse.

Il est apparu à notre groupe de travail que les armées devaient avoir ce rôle social dans la société parce qu'elles en ont besoin pour leurs missions et pour le recrutement. Mais aussi parce qu'il constitue un investissement de fond au regard de la nation et participe de leur légitimité et donc de leur avenir.

II - Les limites du rôle social des armées

Les pouvoirs publics ont imposé un cadre aux missions et aux moyens des armées. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale engage les armées à se recentrer sur leur « cœur de métier ». La Révision générale des politiques publiques (RGPP) contraint les ressources financières. Elle impose donc de faire des choix, d'établir des priorités. En outre, la société française a changé (rapports sociaux, organisation, rapport avec la chose publique et militaire). Au-delà de leur rôle social par nature, inhérent et induit (recrutement, formation technique et humaine, valeurs, représentation), les armées doivent réviser les limites de leur action sociale au profit de l'ensemble de la population. Nous constatons six limites principales :

1) Opérations extérieures : les armées sont devenues un corps expéditionnaire permanent

Les opérations extérieures (OPEX) dans lesquelles les armées françaises sont engagées, dans le cadre du maintien de la paix, ont significativement augmenté ces dernières années (Moyen-Orient, Afrique, Asie centrale, Golfe d'Aden).

Cela entraîne une augmentation du coût financier consacré aux opérations extérieures dans un budget relativement constant. Ceci réoriente les moyens vers la mission principale confiée aux armées : défense du territoire et des intérêts français à travers le monde, plutôt que vers un rôle social à spectre large et des « missions à but civil ». De plus, le rôle social et éducatif au profit des populations, dans le cadre des OPEX, est très différent de ce qui pourrait être attendu en France.

Ces missions de projection impliquent également un nombre croissant de personnels militaires, les éloignant pour une durée de plus en plus longue du territoire national, les rendant moins disponibles et moins visibles pour une action sociale concrète au profit de la population : rayonnement lors des cérémonies militaires et commémoratives, etc. Le contingent militaire français à l'extérieur représente en moyenne environ 10 000 militaires, qu'il faut régulièrement relever, débriefer, reposer, former...et redéployer en mission.

2) Réduction du format : restructurations et diminution de la présence des enceintes militaires sur l'ensemble du territoire – baisse des effectifs et recentrage

Le changement de contexte géostratégique, la suspension du service national, la modernisation des forces et leur restructuration, dans un contexte budgétaire très contraint, ont modifié le maillage territorial et la présence des armées sur

l'ensemble du territoire national. Ainsi, nombre de garnisons, de régiments, de bases aériennes, de services de soutien ont été supprimés ou déplacés, ou le seront dans les toutes prochaines années. La création de bases de défense (51) contribue également à concentrer les implantations notamment dans quelques grands centres urbains, mais pas forcément à proximité des zones socialement sensibles.

Ainsi, depuis les années 1970, les effectifs militaires n'ont cessé de diminuer. La réforme actuelle entraîne encore la disparition de plus de 50 000 postes.

Cela entraîne une diminution de la présence des militaires à proximité de la population française, et accentue l'élargissement du « désert militaire » dans certaines régions comme la Haute et la Basse-Normandie, la Picardie et le Pas-de-Calais où l'armée de terre disparaît quasiment. Sa présence diminue également dans ses postes traditionnels du Nord-est du pays et plus généralement dans les petites et moyennes communes et agglomérations. A contrario, un département comme le Var, déjà très « militarisé », voit son potentiel renforcé.

Cette diminution est moins marquée pour la gendarmerie, bien que cette dernière voit ses zones de compétences redéployées, sa présence plutôt en zone rurale et périurbaine renforcée et son emploi opérationnel centré sur sa mission de sécurité intérieure et de lutte contre la délinquance.

Les trois armées se concentrent donc sur un plus petit espace géographique et diminuent donc les contacts directs qu'elles pouvaient avoir avec l'ensemble de la population et les retombées sociales et économiques qu'elles engendraient localement. Cela diminue également l'engagement social local du militaire dans son environnement territorial et son rayonnement, notamment dans les petites communes : limitation de la présence de troupes lors des cérémonies commémoratives, de prise de commandement, ou de rencontres sportives.

La diminution des implantations militaires limite le développement d'activités en liaison avec les armées d'une masse importante de jeunes (préparations militaires, stages militaires ou toute autre forme d'activités qui pourraient être proposées) par la limite des capacités d'accueil.

3) Le Service national : une ressource et non véritablement une école de la vie

Le Service national, obligatoire et massif, est suspendu, suite à la Loi du 28 octobre 1997. La conscription et sa dimension sociale auront existé une centaine d'années, pendant finalement une durée limitée au XX^{ème} siècle. On peut donc constater que cette forme de rôle social (c'est-à-dire allant au-delà de

la mission de défense de la population et du territoire face à la menace) fût relativement brève dans l'histoire moderne de la société française, et plutôt liée à une certaine époque dont on peut s'interroger qu'elle soit encore adaptée à la situation actuelle.

De plus, le service national n'avait pas été conçu comme une école de la vie, mais comme une ressource d'hommes pour la protection directe du pays.

Il n'y a plus d'appelés depuis 2002. Sans revenir sur les fondements de cette suspension, il apparaît clair, pour les armées et la population française, qu'il ne devrait pas être rétabli dans un horizon de temps proche, sauf circonstances exceptionnelles. On peut donc raisonnablement écarter cet outil comme vecteur social dévolu historiquement aux armées et sans remplacement plausible sous une autre forme.

La Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), aujourd'hui Journée Défense et Citoyenneté (JDC), a succédé au Service national. Elle est universelle, permet de détecter des jeunes en difficultés et présente une première étape du recrutement. Mais elle ne dure que quelques heures et ne remplace en aucun cas le Service national.

Le Service civique, qui se met en place actuellement, ne peut compenser le Service national car il est non obligatoire et couvrira, dans le meilleur des cas, au maximum 10 % d'une classe d'âge, avec une organisation et une pratique totalement différente et pour lequel les armées ne représenteront qu'une petite partie des missions proposées.

4) Les armées doivent concentrer leur action sociale en interne

L'armée professionnelle, d'engagement et de compétences, nécessite un accroissement du suivi des militaires et de leur famille. Les besoins de recrutement, de fidélisation et de développement professionnel obligent les armées à renforcer leur action sociale interne, en terme de rémunération, de condition de vie, de formation, de reconversion, de prise en charge du contexte familial.

Cela laisse moins de marges de manœuvre financières et techniques pour œuvrer directement au profit de l'ensemble de la population.

5) Soutien et besoin de la population : le lien Armées-Nation

Avec la suspension du Service national, les opérations extérieures de plus en plus éloignées, moins lisibles et moins compréhensibles, le lien entre les armées et la population tend à se distendre. Les opérations militaires ne semblent plus

être liées à la vie quotidienne des Français, comme c'était le cas lorsqu'un jeune passait plusieurs mois au sein des armées ou lorsque le territoire national était directement menacé. Les Français ne sont pas hostiles au rôle actuel des armées, à sa raison d'être et à ses missions, mais ne se sentent pas concernés.

La population attend plus un soutien au quotidien de la part des institutions publiques, en terme de redistribution, plutôt que la diffusion de valeurs et de comportements véhiculés et inculqués par les forces militaires, notamment envers la jeunesse.

Alors que les armées représentent la dimension nationale, la disponibilité, le sacrifice, la société, elle, tend à se fragmenter et à devenir matérialiste. Le message et l'action des armées sont donc moins efficaces et moins recherchés.

De plus, les crises actuelles que traverse la société française sont essentiellement d'ordre social et économique : emploi, éducation, délinquance, éclatement de la cellule familiale... Les armées sont-elles les plus à même d'y répondre seules ? La réponse est bien évidemment non. Il existe bien d'autres institutions et associations pour y faire face avec des moyens humains et financiers qu'il faudrait peut-être amplifier, mais pas à travers le budget de la Défense et la ressource humaine militaire.

Si le lien Armées-Nation s'avère nécessaire, il ne doit pas se limiter à sa dimension sociale, car cela signifierait que la Nation ne perçoit plus leur mission principale. Il existe bien une dimension sociale, mais elle est une conséquence indirecte de l'action des armées (recrutement, formation technique et humaine, valeurs, représentation, flux économique) et non la finalité.

Le rôle social des armées dans ce contexte, et sans moyens supplémentaires, s'avère plus limité.

6) Evaluation législative et historique du rôle social des armées

Les missions conférées aux armées sous la cinquième République sont définies dans l'ordonnance du 7 janvier 1959 : "assurer en tout temps et en toutes circonstances, et contre toutes formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que de la population". Dès lors, sauf à considérer que les mutations sociales à l'intérieur de la France sont une menace au sens de ce texte, les armées n'ont pas vocation à exercer un rôle social important.

Lorsque l'on étudie le rôle des armées en France au cours des siècles, il apparaît que les armées n'ont jamais véritablement eu de vocation sociale massive envers l'ensemble de la population. Les armées ont pu par le passé

intervenir lors de catastrophes naturelles, mais cela est demeuré très ponctuel. La perception que l'on peut en avoir aujourd'hui, notamment avec l'image encore présente de la conscription, sans contester son apport, semble surestimer la réalité historique.

Bien qu'actuellement les armées soient fortement engagées dans un rôle social, réclamé par les pouvoirs publics, en mettant en œuvre une large palette d'outils (Cf. Partie 1), ce n'est pas et n'a jamais été sa vocation fondamentale, ni même secondaire.

Continuer l'action sociale, mais dans quelle mesure et avec quels leviers ?

Les armées, par leur recentrage sur leur mission principale imposée par les pouvoirs publics, ont de moins en moins les capacités humaines, techniques et financières d'avoir un rôle social direct et large au profit de l'ensemble de la population.

La demande d'objectif social faite aux armées, spécificité française, peut s'analyser comme étant une certaine perception historiquement idéalisée de son action et peut-être pour suppléer une efficacité moindre des autres institutions.

Néanmoins, fidèles à leurs missions naturelles, les armées peuvent avoir un rôle social ciblé et limité en faveur de la société, notamment en direction de la jeunesse en optimisant et en rationalisant certains outils sans peser sur les moyens nécessaires à la mission opérationnelle.

III – Propositions du rapport

Comment les armées peuvent encore jouer un rôle comme instrument d'union des Français ?

Le groupe de travail est parvenu à la conclusion, compte tenu des moyens dont elles disposent, de la nécessité pour les armées de faire de l'information, de la formation et de la commémoration. Il propose une liste d'actions.

En ce qui concerne le rayonnement

Le rayonnement a pour but de rappeler la place des armées dans la nation, d'améliorer leur présence sur le territoire, et enfin d'informer les jeunes sur les possibilités offertes par la Défense afin de faciliter le recrutement

Ce n'est pas simplement l'action coordonnée des armées mais la mission de chaque militaire. Il paraît nécessaire d'affirmer cette place et c'est d'abord à l'active de le faire, même si elle doit être assistée des réserves.

P1 : s'appuyer sur les unités d'active partout où elles sont présentes, au niveau de l'unité, de la garnison ou de l'établissement et pas simplement au niveau des BDD.

P2 : considérer les jours de commémorations nationales comme des jours ouvrés et demander que les militaires participent aux commémorations, soit collectivement soit individuellement.

En ce qui concerne l'amélioration de la présence sur le territoire

P3 : s'appuyer sur les petites équipes encore présentes dans les « déserts militaires » DMD et CIRFA qu'il faudrait aider dans leur mission de présence.

La Gendarmerie reste très présente sur le territoire et garde son caractère militaire dans l'esprit de la population et peut être un relais précieux tout particulièrement dans les « déserts militaires ».

P4 : coordonner avec la gendarmerie le rôle social de rayonnement des armées, d'information et d'aide au recrutement, le lui confier là où elle est seule présente.

P5 : faciliter la montée en puissance et l'action de la réserve et des réservistes individuellement, en particulier de la réserve citoyenne, la

développer plus largement et de façon plus diffuse sur l'ensemble du territoire.

P6 : étudier la création d'une institution propre à la réserve, calquée sur l'ancienne « InSCRIPTION Maritime ». Il s'agirait d'une « InSCRIPTION Militaire » constituée de personnels choisis selon des critères militaires, qui appelés périodiquement, s'engageraient à servir sous certaines conditions pendant une large durée de temps, en échange d'avantages notamment sociaux, pensions, emplois réservés, etc...

En ce qui concerne l'information

P7 : informer sur les possibilités des armées en matière d'accueil et de formation, en accentuant l'action des CIRFA et des RLJC, en intégrant les scolaires et les universitaires, et en s'appuyant dans toute la mesure du possible sur les référents Défense de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

P8 : harmoniser les dénominations et les sigles pour faciliter l'information sur les cursus réserves en utilisant des termes connus du grand public (cadets, préparation militaire, préparation militaire supérieur, ...)

En ce qui concerne l'action sociale dans la nation

Il s'agit dans le court terme de préserver et de valoriser les actions d'assistance existantes qui sont considérables. Le groupe a largement pris conscience qu'il apparaît difficile pour les armées d'aller au-delà. Il faut que chaque action permette aux armées d'en tirer un bénéfice.

P9 : maintenir le Plan égalité des chances à son niveau théorique.

Il s'agit en fait de développer les actions les plus marquantes et celles qui apportent le plus aux armées.

P91: développer le dispositif cadets en nombre et en le fidélisant vers la préparation militaire.

P92: faciliter l'accès aux formations en alternance et en pré-recrutement¹³.

P93: développer le tutorat.

¹³ Voir à ce sujet les rapports de la CAJ « SColarité partagée » et « la Formation en alternance dans les Armées ».

P10: Impliquer des acteurs nouveaux

P101: s'appuyer sur les réserves et sur les réseaux d'anciens pour transmettre les savoir faire et les savoir être, en les faisant participer à la formation des jeunes et à l'encadrement des cadets.

P102: imaginer la constitution de musiques et de fanfares par la réserve citoyenne en liaison avec les municipalités et les anciens.

P11: s'inscrire dans la logique du service civil.

Il ne s'agit pas de recréer ce qui est suspendu mais de profiter des opportunités pour former des jeunes à « l'esprit de défense » en leur offrant, dans le cadre militaire, de réaliser des projets relatifs à la mémoire ou au patrimoine par exemple.

P12: simplifier la formation initiale des réservistes, en particulier par une meilleure coordination des armées en ce domaine.

Conclusion

Ce sujet était difficile, compliqué et délicat. Etablir une synthèse n'a eu rien d'évident.

D'autant plus que dès le départ le groupe a constaté une distorsion entre la démarche du ministre, cherchant à faire participer les Armées au Plan égalité des chances, qui elles, se concentrent de plus en plus sur leur métier premier, en particulier en raison de leur action à l'extérieur du territoire.

Le groupe a été guidé dans ses travaux par trois principes :

- la nécessité de considérer la jeunesse du pays dans sa totalité,
- la nécessité de coller aux réalités notamment celle de moyens en constante diminution,
- avec pour objectif de servir les armées et la Défense nationale.

D'abord ce rôle social des armées a été défini comme ayant trois aspects:

- le rayonnement (qui passe par les commémorations, l'information, la formation vis-à-vis de la société civile),
- la transmission de l'esprit de défense et au-delà l'effort pour obtenir la meilleure résilience, c'est-à-dire la meilleure capacité à résister aux chocs,
- l'assistance aux plus démunis par le Plan égalité des chances.

Ces trois aspects du rôle social sont apparus au groupe comme étant nécessaires, tant pour le recrutement que pour mener à bien les actions extérieures. Mais surtout parce que la résilience qui impose les sacrifices doit fondamentalement s'appuyer sur eux.

A partir de là, clarifier les objectifs devenait ardu. Mais il a été constaté que les armées faisaient déjà beaucoup. Cependant, des limites à ces actions sont apparues.

Ces limites sont donc notamment le stationnement hors des grandes villes et de leurs banlieues, un "tout projection" et une multiplication des engagements extérieurs, une répartition peu homogène sur le territoire avec une concentration des forces de défense dans le midi, une diminution des effectifs en cours.

Sont apparues trois pistes pour la valorisation de l'action sociale que le groupe souhaite voire explorer:

- d'abord s'appuyer sur l'armée d'active partout où elle est présente et par le rôle des éléments isolés tels que les DMD et CIRFA qui pourraient être renforcés avec des effectifs légèrement accrus.
- Ensuite faire appel aux réserves opérationnelles ou citoyennes dans les actions de rayonnement voire d'assistance. Dans les déserts militaires, c'est-à-dire une très grande partie du territoire, cela pourrait être une solution. Toutefois il est impérativement nécessaire de lier la réserve à l'active et notamment de la faire adhérer aux contraintes du statut militaire. Un statut particulier pourrait-il être envisagé?
- Enfin la tentation est grande en particulier dans le domaine de la résilience et de la transmission de l'esprit de défense, malgré le fossé ministériel, de faire appel à la gendarmerie.

Le rayonnement de la gendarmerie est légèrement différent de celui des armées, de plus la cohérence entre la gendarmerie et les armées risque d'être affectée avec le rattachement au ministère de l'intérieur.

Mais la volonté des gendarmes de maintenir le lien et de conserver le statut militaire doit aplanir les difficultés.

En conclusion, ce groupe de travail est heureux d'avoir pu contribuer à une réflexion indispensable et peut-être bienfaisante pour les armées et espère très vivement qu'elle sera suivie des meilleurs effets.

Liste des personnalités auditionnées

Auditions

Monsieur Yann Dyèvre, directeur de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative auprès du Haut commissaire à la jeunesse (le 27 janvier 2010).

Capitaine de vaisseau André Martin, chef de la section « Fonction militaire » au bureau Ressources humaines de l'Etat-major des armées, responsable notamment du statut, des pensions, du dialogue social et du rôle social des armées (le 16 décembre 2009).

Général Bertrand Cavallier, sous-directeur des Compétences au service des Ressources humaines de la Direction générale de la gendarmerie nationale (le 24 mars 2010).

Monsieur Philippe Conrad, historien, directeur de séminaire au Collège interarmées de défense (le 14 avril 2010).

Entretiens

Général d'armée Bruno Cuche, gouverneur des Invalides, chef d'état-major de l'armée de terre (2006-2008), le jeudi 14 janvier 2010

LISTE DES ANNEXES

1. Audition du capitaine de vaisseau Martin.
2. Audition du général Cavalier.
3. *Vers un nouveau rôle social des armées*, article du capitaine de vaisseau O. Pons, RDN, octobre 2008.
4. *Rôle social des armées: identité, unité, cohésion et paix sociale?* synthèse de M. Montrose, RDN, 2010.
5. Carte de la répartition des effectifs militaires et civils hors Gendarmerie.
6. L'Inscription Maritime.
7. Actions du Plan égalité des chances (tableau).

ANNEXE 1

Audition du CV Martin

(16 décembre 2009)

Les années 1990 ont été une période de bouleversements pour l'armée. D'armée défensive de guerre froide, elle a dû relever le défi de la projection multiple. D'armée de conscription, elle est devenue armée professionnelle. Le tout dans un cadre budgétaire contraint par le contexte économique et les engagements européens de la France. Dans ce cadre, quelle place peut-on laisser à l'action sociale d'une armée professionnelle soucieuse d'optimiser l'utilisation de ses moyens afin de remplir au mieux les missions proprement militaires que lui confie la nation?

En réalité, le rôle "social" de l'institution recouvre de nombreuses facettes, dont certaines ont été remises à l'honneur par la crise des banlieues de novembre 2005. Trois types d'action peuvent être distingués.

Premièrement, l'armée est une force d'intégration à la nation mais aussi - plus simplement - à la société. Par l'encadrement, la vie en communauté, la transmission de valeurs, etc., l'institution militaire exerce un véritable travail de socialisation sur ses membres, mais quid au-delà ? Avec la fin du service militaire, la puissance d'intégration et de formation de l'armée peut-elle être employée au bénéfice d'autres publics que les professionnels de l'armée eux-mêmes ? La réponse est oui, tout au moins dans une certaine mesure, celle des moyens financiers et humains alloués par le ministre.

Deuxièmement, l'armée est une institution qui sait promouvoir ses éléments de valeur, quel que soit leur milieu d'origine, leur couleur de peau, leur sexe, etc... Elle joue ainsi structurellement un rôle moteur dans la promotion sociale en France, à une heure ou l'"ascenseur social" apparaît moins efficace que par le passé.

Troisièmement, l'armée doit s'adapter aux évolutions de contexte (LBDSN, RGPP). Les restructurations attendues vont se traduire par une déflation des effectifs et une réorganisation des implantations territoriales des unités considérables. Cette manœuvre nécessite d'utiliser l'ensemble des grands leviers d'action des politiques de ressources humaines :

- La gestion dynamique des flux internes (gestion des parcours professionnels et de carrière, formation) et externes (recrutement, reconversion, incitation au départ) sera primordiale.
- le réexamen les grands équilibres (carrière/contrats, militaires/civils, active/réserve),
- enfin la préservation des grands principes structurants (contrainte de jeunesse ; lisibilité, attractivité et sélectivité des parcours).

Cette "manœuvre des ressources humaines" repose, notamment, sur le caractère attractif des mesures d'accompagnement social et les capacités de reclassement du personnel militaire au sein de la fonction publique et de mobilité externe des agents civils.

En effet les besoins en ressources humaines sont assez considérables (25 000 personnes par an) et concernent en premier lieu de la main d'œuvre peu qualifiée dont la formation professionnelle est assurée en interne ; c'est-à-dire précisément cette population qui est aujourd'hui la plus confrontée à l'échec scolaire et au chômage, et sur laquelle les armées ont choisi de concentrer leurs efforts - y compris par la création de filières adaptées. L'après recrutement n'est pas non plus négligé, puisque des moyens importants sont mis en place pour assurer la reconversion des militaires sur le départ.

Dans ces trois terrains d'action, on découvre toujours une part de tradition, qui permet d'affirmer que l'armée a toujours eu un rôle social. Mais quand sont mis en place des dispositifs spécifiques et novateurs pour adapter cette action aux enjeux actuels, ce rôle devient une **véritable ambition : celle de contribuer au bien-vivre ensemble dans la société française**. Mais où doit s'arrêter la mission sociale de l'armée ? Quel doit être le périmètre de son rôle social ? Le ministère de la défense a-t-il les moyens des ambitions qu'on a pour lui ? Le débat est ouvert.

L'ARMEE COMME FORCE D'INTEGRATION A LA NATION ET A LA SOCIETE

L'action sociale de l'armée peut toujours s'entendre comme une dynamique structurante.

"Envisager [...] le rôle de l'officier sous cet aspect nouveau d'agent social appelé par la confiance de la patrie moins encore à préparer pour la lutte les bras de tous ses enfants car discipliner leurs esprits, à former leurs âmes à tremper leurs cœurs". Cette approche que développe le Maréchal Lyautey dans *Le rôle social de l'officier* (1881) reste d'une très grande actualité. En effet, cette mission d'"agent social" de l'officier, qui, dans l'esprit de Lyautey, se veut d'abord structurante, trouve aujourd'hui une nouvelle expression au cœur même d'un dispositif de revitalisation du lien armée nation.

"L'honnêteté et la franchise, la loyauté, la dignité, la discipline et le sens de responsabilité, la générosité et l'esprit d'équipe, le sens de l'organisation, la disponibilité et le goût de l'effort". C'est ainsi que la directive relative aux comportements dans l'armée de terre (2000) conçoit "le comportement du soldat dans l'exercice quotidien de son métier". Cette directive poursuit en prévoyant, dans le chapitre suivant intitulé "le comportement du soldat dans le milieu civil", que l'adhésion à ces valeurs militaires trouve une traduction concrète au milieu de la nation, un prolongement naturel lors du retour à la vie civile de soldats qui deviennent alors des acteurs responsables de leur société, puisque ces valeurs militaires

sont susceptibles d'orienter et de structurer décisivement leurs comportements sociétaux autour de certaines valeurs citoyennes telles que "le respect de l'autre, l'ouverture d'esprit et la curiosité, le civisme, la fraternité humaine et la vie sociale, le patriotisme".

L'armée contribue à la formation et au renforcement du lien social et, partant, a une vie sociale ordonnée et pacifique.

Tout en ayant sa culture propre, l'armée est porteuse de valeurs qui facilitent l'assimilation des règles de la vie civile, et permet à ceux qui passent par elle de développer des atouts tant psychologiques que matériels pour acquérir le statut de membre de la société française.

C'est ainsi que le personnel recruté doit correspondre aux standards exigés par les valeurs républicaines, c'est-à-dire celles de la société civile, tout en étant disposé à être pleinement militaire. Il y a donc dès l'origine une concordance forte entre les valeurs que doit détenir ou acquérir le militaire, et les valeurs humaines de la vie en société - même si d'autres valeurs plus spécifiquement militaires viennent les encadrer et s'y ajouter.

Le nouveau statut général du militaire combine d'ailleurs parfaitement ces deux éléments. Mme Alliot-Marie insistait lors de sa présentation sur le fait qu'il rappelait les "fondamentaux de l'état militaire", qui garde ses spécificités : être soldat n'est définitivement pas un métier comme les autres, malgré l'éloignement des perspectives de conflit d'envergure. Pour autant, le statut a été présenté par le ministre comme présentant des "adaptations notables a la nouvelle donne sociale et professionnelle", de manière a ne conserver cette spécificité que lorsque la "nature particulière des missions militaires" ne justifie pas une différence de traitement entre civils et militaires : Les militaires doivent aussi être des citoyens.

L'armée ne recrute pas uniquement de parfaits citoyens ayant pleinement épousé les valeurs de la société française. C'est précisément là que se situe l'action sociale de l'armée : elle agit en faveur des Françaises se situant parfois aux marges de la société.

De nos jours, être membre de la société, c'est d'abord occuper un emploi. Travailler signifie vivre au contact d'autrui, évoluer dans un milieu professionnel avec ses codes et ses réseaux, dans lequel on trouve la plupart de ses amis et souvent son conjoint. Dans cette perspective, être engagé par l'armée constitue d'abord l'acquisition d'un statut au sein de la société. Quelle que soit la fonction que l'on occupe et le grade auquel on débute, être militaire apporte un métier dont la visibilité sociale est généralement importante, dans la mesure où cet état sert à qualifier la personne plus qu'un autre - qu'un simple - métier. On dira plus volontiers d'un soldat d'une unité logistique de transport qu'il est soldat que conducteur de poids lourds avec des bâches kaki. "Aller à l'armée" n'est pas la même chose que se faire embaucher par une entreprise

quelconque, le militaire étant conçu comme le professionnel d'un service public.

Ce caractère valorisant est à relier au fait que l'armée est par excellence le lieu d'intégration de normes sociales et comportementales. Il s'agit d'abord de règles de base nécessaires au bon ordre de ce qui, en dernière analyse, est une force combattante, exigeant par conséquent une discipline sans faille. Cela se traduit notamment par:

- L'apprentissage de la hiérarchie.
- Le respect d'une discipline quotidienne: régularité, ponctualité, mais aussi bonne santé physique et physiologique. Ces valeurs, fondées sur le respect de soi et des autres, sont une condition de la confiance en soi, clef de toute intégration sociale.

Quelques années passées au sein de l'armée permettent d'acquérir la discipline nécessaire à toute vie en société. Même si avoir été militaire n'est de nos jours pas indispensable pour être membre de la société, et bien que la vie civile continue à se distinguer de la vie militaire, un tel passage apporte des réflexes et des normes de comportement qui sont d'autant plus positives que l'individu en était dépourvu auparavant.

Devenir membre de l'armée offre aussi une issue à la marginalité, de deux manières : d'une part par l'intégration à une communauté qui est elle-même une partie de la société, d'autre part par l'élargissement de son horizon social via de nouvelles fréquentations.

La vertu intégrative est inhérente à l'institution militaire : non seulement elle constitue un devoir professionnel, mais elle est concrètement facilitée par la vie en commun et les aspects égalitaires de l'Armée.

Nous examinerons maintenant une seconde acception, plus classique, du mot "social"

L'ARMÉE COMME CADRE DE PROMOTION SOCIALE INTERNE

L'apanage de l'armée a été et est: la promotion sociale par la reconnaissance des mérites et des capacités plutôt que l'origine ou le diplôme.

Modèle d'intégration où chaque citoyen se voit offrir la possibilité d'une promotion sociale par l'avancement, quelles que soient ses origines, en permettant aux meilleurs de gravir les échelons hiérarchiques en fonction de leurs talents et de leurs mérites.

L'armée a une manière particulièrement méritocratique de gérer ses emplois, qui permet une véritable ascension: Il n'y a pas de catégorie "A+" qui correspondrait aux officiers généraux ; ceux-ci ont tous commencé comme officier subalterne. Quant aux sous-officiers et militaires du rang, rien ne leur est acquis : ils doivent constamment faire leurs preuves et passer des examens.

Rappelons que 50% des officiers ont été sous-officiers et 50% des sous-officiers militaires du rang.

Veillons à rappeler qu'on ne naît pas militaire. L'armée n'est qu'un concentré de la population civile où les mentalités évoluent, où les inspirations civiles ne sont pas inexistantes et se diffusent peu à peu dans l'armée. L'évolution montrera (ou montre peut être déjà) si des habitudes connues ailleurs, tel un désir d'horaires et de contraintes de vie moins pesante, se feront pressantes. En effet, l'armée ne peut pas se couper des évolutions sociales (au risque de ne plus être suffisamment attractive elle doit attirer chaque année une part substantielle de chaque classe d'âge pour ses besoins) mais elle se doit de conserver une spécificité : la disponibilité. Conséquence: il a été établi une savante distinction entre vie au quartier (rythme similaire au civil) et départ et vie en opération : disponibilité totale.

Si la logique administrative est présente pour l'avancement par les concours, elle se double aussi d'une promotion au mérite jugé sur fait. Un égalitarisme permis par le concours des traditions de la fonction publique française et des méthodes stimulantes du secteur privé.

L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE PAR L'ARMEE

La capacité de l'armée à entretenir le lien qui l'unit à la nation, tout à la fois en participant aux programmes d'intégration sociale ou en maintenant une organisation au mérite, sans discrimination, permet de maintenir l'image d'une institution en phase avec une société qui est son vivier. Cependant, ce rôle social de l'armée existe aussi par le lien effectif qu'elle entretient directement avec la nation en engageant et en réinsérant son personnel. Alors que le marché du travail demeure touché par une grande précarité, les armées se veulent exemplaires dans le rôle social touchant au caractère professionnel du métier de soldat. Cette dimension est ainsi devenue essentielle à la suite de la professionnalisation de l'armée.

En devenant professionnelle, l'armée a dit prendre en compte la spécificité du marché du travail pour assurer son recrutement puisqu'elle perdait les appelés du contingent qui lui fournissait 80% des militaires du rang. Dans un contexte de forte désocialisation de nombreux jeunes lié à un taux de chômage élevé, la place occupée par l'armée comme premier recruteur national l'amène à jouer un rôle primordial pour des jeunes au chômage ou déçus de leur emploi ainsi que pour ceux qualifiés de "en difficulté".

Cette dimension sociale de l'armée comme étant une structure offrant un métier ou un chemin d'accès vers la vie professionnelle est prise en compte par les services de recrutement des armées qui cherchent à concilier leur besoin en hommes disposant d'un niveau de formation donné avec les attentes des jeunes qui viennent signer un contrat comme engagé ou comme volontaire.

L'armée tente ainsi de tenir ce rôle de structure d'intégration professionnelle et, partant, sociale, tout en tenant compte des exigences dues à la professionnalisation et à la réduction de ses effectifs. L'équilibre se fait donc entre les attentes des volontaires et des engagés d'une part et le besoin en recrutement des armées d'autre part.

La dimension d'insertion professionnelle prend une signification complètement nouvelle du fait de la professionnalisation. En effet, la grande majorité des personnels est maintenant confrontée à terme à la reconversion. Cette mutation offre ainsi un véritable terrain d'évaluation de la volonté et de la capacité des armées à se confronter avec le monde civil.

La dernière décennie a été marquée par une déflation sans précédent des effectifs de la défense, qui sont passés d'un million et demi à 350 000 hommes (gendarmarie incluse). Cette diminution s'est accompagnée d'une mutation profonde dans la forme des contrats. Ainsi, alors que l'armée "de conscription" comprenait deux grandes populations - les appelés et les militaires de carrière, les personnels contractuels n'intervenant qu'à la marge -, le pourcentage des personnels contractuels au sein du ministère de la défense est de 63%. A cela s'ajoute, en raison de la spécificité des missions militaires, une moyenne d'âge très jeune dans les unités ; par exemple 25 ans sur le porte avions Charles de Gaulle pour un total de 2 000 hommes embarqués.

L'armée professionnelle se caractérise donc par un besoin accru de personnels qui vont passer une partie limitée de leur vie professionnelle dans l'armée. Entre 1998 et 2008, le nombre de départs annuels est passé de 20 500 à 33 600. La différence essentielle réside dans la part beaucoup plus importante prise par des personnels ayant effectué une période courte au sein des armées. Ainsi, entre 1998 et 2008, le nombre de militaires du rang quittant l'institution a été multiplié par trois passants de 6 681 à 21 345, quand, sur la même période, les départs d'officiers sont stables et de l'ordre de 2 300 par an, et que les départs des sous-officiers passent de 11 618 à 9 940, toutes armées confondues.

Avec une durée moyenne des contrats de 5 à 8 ans et des besoins accrus en hommes du rang, donc moins qualifiés, la reconversion des personnels à leur sortie de l'institution militaire apparaît être un enjeu social de premier ordre.

CONCLUSION GENERALE

Liant pour le tissu social, force d'intégration, promoteur du sentiment d'appartenance à la Nation, lieu de promotion sociale, employeur socialement responsable, acteur majeur de la formation professionnelle et de la reconversion... Les armées françaises sont aussi tout cela.

L'armée professionnelle perpétue son rôle traditionnel d'ascenseur social. L'opportunité d'une promotion sociale par la qualification et le mérite, ainsi offerte, est un moyen d'éveiller chez des jeunes en difficulté, qui se persuadent peu à peu de leur "utilité" sociale, un désir de contribuer davantage, par leur travail, à la solidarité nationale et finalement un sentiment citoyen d'appartenance à une nation. **Ce faisant l'armée professionnelle joue toujours, vis-à-vis de la nation, son rôle traditionnel d'incubation de la citoyenneté.**

L'institution militaire a vu donc sa fonction sociale s'accroître. Avec l'apparition du chômage massif des jeunes, elle est progressivement devenue l'un des acteurs de la politique de l'emploi et de la réinsertion. Des dispositifs ciblés à destination des jeunes en difficulté ont été mis en place qui permettent à la fois de combler les besoins en recrutement induits par la professionnalisation et de participer à l'effort national en matière d'emploi.

Ainsi les effectifs du Service militaire adapté vont doubler d'ici 2012, passant de 3000 volontaires formés en 2009 à 6000 en 2012. C'est un engagement du président de la République en faveur de l'Outre-mer: Le secrétariat d'Etat à l'outre-mer va bénéficier d'un abondement très substantiel de son budget, lui permettant de construire de nouvelles infrastructures (90 millions d'euros entre 2010 et 2012) et de recruter 300 cadres militaires supplémentaires, venant essentiellement de l'armée de terre.

C'est précisément parce que l'esprit de service ne s'arrête pas aux portes d'une caserne que le ministère de la défense apporte sa contribution, par ses réseaux et compétences, à des politiques plus spécifiquement sociales. En continuant à porter cette ambition sociale aux exigences renouvelées, l'Armée montre une nouvelle fois qu'elle sait, si on le lui demande, tenir toute sa place au cœur de la politique de la Nation.

Avant d'aborder les éléments les plus novateurs de l'action de l'"armée" au sein de la société en faveur de l'intégration, il convient d'évoquer les tâches que le ministère de la défense a accepté - ou non - de remplir en temps normal. Car s'il est naturel que l'armée vienne au secours de la population lors de catastrophes naturelles ou autres événements extraordinaires, il ne va pas de soi qu'elle puisse répondre à toutes les sollicitations qui lui sont adressées eu égard à ses compétences et ses moyens - réels ou imaginés.

Ainsi, le ministère met depuis 2002 à disposition des capacités d'accueil dans le cadre du plan "hiver", dépendant du ministère de la cohésion sociale. Pour la campagne 2006 de ce plan, ce sont 2 371 places d'hébergement d'urgence qui ont été offertes aux sans-abri sur l'ensemble du territoire, avec une gradation selon le niveau de froid.

En outre, la défense met gratuitement à la disposition d'associations humanitaires, chaque année, des vêtements chauds, des couvertures et même des lits de campagne permettant d'équiper au moins 2 000 personnes.

On peut encore évoquer une autre présence régulière de l'armée auprès de la population, cette fois-ci auprès des jeunes. Depuis 1994, la gendarmerie et les trois Armées participent au dispositif interministériel "ville vie vacances", placé sous la tutelle du ministère de la cohésion sociale, qui consiste en un dispositif pluriel d'animation sportive et culturelle, actif tout au long de l'année, mais davantage encore pendant les congés scolaires. Ainsi les 3 armées accueillent, avec l'aide d'associations, environ 140 jeunes de 11 à 18 ans dans des stages courts et adaptés de formation militaire. Là aussi, il s'agit également d'une manière de sensibiliser les jeunes publics à la chose militaire vue sous un certain angle.

La question des limites du champ de compétence de l'armée s'est posée de manière relativement aiguë avec l'opération "105 permis de conduire", lancée par la région Ile-de-France (RTIDF) à l'été 2004. Cette initiative du général adjoint territorial, Emmanuel de Richoufftzl, s'est construite avec des moyens limités et sur la base du partenariat, notamment avec les entreprises qui ont financé la formation au permis de conduire.

La question de savoir si cette initiative devait être étendue et pérennisée s'est rapidement posée et il a été décidé de ne pas faire du projet "un permis, un emploi" une politique officielle du ministère.

Bien que les moyens mis sur la table étaient en l'espèce particulièrement réduits, dans la mesure où la réserve citoyenne et les RLJC sont des réseaux bénévoles et qu'ont été mis à contribution les dispositifs existants de préparation militaire ou de missions locales, on pouvait en effet craindre un engagement financier croissant de la part de la défense. Le système d'origine n'a en fait pas été estimé reproductible et généralisable, un dispositif pérenne ayant probablement dû exiger un plus grand investissement de l'administration.
Or celui-ci ne correspondrait à l'évidence pas au corps de métier de l'armée : former des civils à un emploi civil ne peut se faire sur des fonds destinés à la mission défense du budget.

Nous sommes au cœur de la problématique: les moyens alloués sont en juste suffisance, le budget est contraint et les priorités doivent d'abord porter sur nos personnels (amélioration de la condition du personnel, maintien d'une politique des ressources humaines performante, soutien des familles des militaires en OPEX, accompagnement social des restructurations...).

La volonté de participer aux politiques interministérielles existe, les moyens alloués par le ministre doivent être à la hauteur de l'ambition.

ANNEXE 2

Intervention du général Cavalier

(24 mars 2010)

Préambule:

Qu'est-ce que la gendarmerie ? Une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois (article L3211-3 du code de la Défense)

Discours du directeur de la gendarmerie à Hondschoote :

« parce qu'il est fils des armées, le gendarme est un militaire, parce qu'il est fils du territoire, le gendarme est toujours l'homme d'un terroir, parce qu'il est fils de la loi, le gendarme en est le gardien intraitable, parce qu'enfin, il est fils du peuple, le gendarme en est le serviteur direct. »

- Données générales

Effectifs : environ 98000 personnels dont

- 16000 gendarmes mobiles répartis en 128 escadrons. Activité moyenne 200 jours par an dont outre-mer, OPEX (Afghanistan, Côte-d'Ivoire, Kosovo) ;
- 68000 gendarmes départementaux organisés en 1000 COB et BTA regroupées dans 95 groupements.
- gendarmeries spécialisées : transports aérien, maritime, gendarmerie de l'air, de l'armement.

La gendarmerie contrôle 95 % du territoire national au bénéfice de 50 % de la population.

La gendarmerie assure l'interface entre les situations nécessitant les recours aux forces de police et celles imposant l'intervention des armées. Cette situation lui confère la capacité d'agir dans tout le spectre de l'emploi de la force de la paix à la guerre.

I - Les forces armées dont la gendarmerie, présentes au quotidien sur l'ensemble des territoires, sont un diffuseur de valeur sociale dans un environnement individualiste et consumériste.

Discours de Mme Alliot-Marie, ministre de la Défense à Rochefort le 14 octobre 2004 :

« sur ces valeurs fondamentales qui sont au cœur du métier militaire : la disponibilité, la tolérance, le dépassement de soi. »

Nous assistons à une démilitarisation de la société qui contribue à une désocialisation de la société.

Du point de vue de l'organisation militaire, du système de valeur et de la culture interne, tout est tourné vers le primat :

- du collectif ;
- de la mission : protéger, défendre quelle que soit la situation, en toutes circonstances.

Article L 4111-1 du code de la Défense : «l'état militaire exige en toutes circonstances esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. »

II - De la gendarmerie, force militaire de régulation sociale

Constat :

- violences intra-familiales, évolution 2007/2008/2009 : + 30,92 % au niveau national
- violences conjugales, évolution 2007 à 2009 : +18 %
- Coups et blessures volontaires criminelles ou correctionnelles évolutions 2006 à 2009 : + 40 à 50 % en moyenne.

Face aux nouvelles menaces nettement différentes des phénomènes de contestations traditionnels, le maintien de l'ordre exige une manœuvre globale combinant l'immersion territoriale, une réponse judiciaire systématique et renouvelée, et une intervention adaptée, par son volume et ses modes d'action, de forces spécialisées. Cette indispensable cohérence ne peut être assurée que par une force de sécurité disposant d'une architecture intégrée, s'appuyant sur une composante immergée dans les territoires.

L'immersion territoriale doit être comprise comme le fait, pour un représentant de l'ordre, de vivre en permanence, avec sa famille, là où il exerce sa fonction. Cela le positionne dans une configuration naturelle de contacts, professionnels et extra-professionnels, très précieuse pour donner du sens à la fonction de maintien de l'ordre. Pour la gendarmerie, le logement concédé par nécessité absolue de service est, en la matière, déterminant. Cette particularité, indissociable du principe de disponibilité inhérent au statut militaire, est considérée comme un élément majeur de son « système d'armes ». L'immersion territoriale, démultipliée par le maillage des brigades, est partie prenante du défi de la réappropriation territoriale. Elle en constitue même le levier essentiel, tout en gardant à l'esprit que l'objectif n'est pas le territoire en soi mais pas la population qui y réside.

Par ailleurs, l'immersion territoriale favorise la connaissance de la population et donc sa compréhension. Elle facilite aussi l'identification des composantes socialement intégrées et le soutien qui leur est accordée. Elle permet la connexion avec les réseaux structurants, à savoir les collectivités territoriales, l'Education nationale, etc... et corrélativement l'identification des réseaux transgressifs et de leurs meneurs. Cette immersion permet le désamorçage des micro-crisis de toute nature. Cette action est capitale, car renoncer à traiter les micro-troubles ou les micro-dérives peut favoriser la fragilisation du corps social, l'érosion du pacte social, et par effet cumulatif et interactions, favoriser en définitive des crises de plus grande ampleur.

L'immersion territoriale contribue donc à la régulation sociale, en s'appuyant sur des partenariats notamment avec les services sociaux (qui doivent être facilités par l'intégration des travailleurs sociaux au sein des unités). Au-delà, l'approche territoriale et la connaissance permettent aussi de renseigner et d'anticiper, en maintenant le contact avec les groupes sociaux en crise (exemple du traitement des troubles liés à la fermeture de l'usine Continental de Clairvoix - 60-)

III - Actions en interne ou sur des populations cibles

- actions institutionnelles

Au même titre que les autres forces armées, la gendarmerie participe aux actions institutionnelles en direction des jeunes issus des milieux défavorisés (cible prioritaire) :

- plan égalité des chances :
 - **tutorat** par les élèves-officiers de l'EONG de **lycéens issus d'un milieu modeste**;
 - **tutorat des aspirants de gendarmerie issus de milieux modestes**, titulaires d'un diplôme de fin de premier cycle d'études supérieures et désireux de présenter le concours d'entrée à l'EONG;
- le **dispositif de classes préparatoires intégrées** ;
- les **classes de soutien au concours gendarmerie** outre-mer;
- En 2008, la gendarmerie nationale a décidé d'accueillir au sein de ses unités opérationnelles les **élèves du baccalauréat professionnel sécurité prévention**. Durant leurs 2 années de scolarité, ces lycéens doivent suivre une période de formation en milieu professionnel (PFMP) en sécurité publique d'une durée de 9 semaines (non consécutives). Ces élèves sont admis indistinctement en gendarmerie ou en police, selon un critère géographique (proximité de leur résidence) et une condition d'emploi (type d'unité permettant de valider les objectifs pédagogiques). Actuellement, plus de 1000 élèves intègrent annuellement la filière ;
- En 2007, la gendarmerie a décidé d'étendre le dispositif des

réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) à l'ensemble des groupements de gendarmerie départementale disposant d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) et, le cas échéant, à ceux qui souhaitent prendre des initiatives dans ce domaine même s'ils ne possèdent pas une telle unité. Les missions confiées aux RLJC visent essentiellement à :

- renforcer les valeurs de la République, en particulier chez les jeunes des quartiers sensibles, et participer ainsi au renforcement de la cohésion nationale;
- améliorer la connaissance de la gendarmerie nationale par la population de ces quartiers;
- évaluer le climat social dans l'environnement où ils agissent;
- favoriser la constitution d'un vivier de jeunes intéressés par une activité au sein de la gendarmerie.

Dans ce cadre, les RLJC participent aux différents projets éducatifs mis en place par les BPDJ (établissements scolaires, foyers de jeunes, etc.) et contribuent, dans le cadre de la BPDJ, à la mise en œuvre du dispositif Ville-Vie-Vacances ou du Plan d'Accueil des Jeunes dans les Communes Touristiques (PAJECOT).

– **actions en interne**

➔ **Gendarmes adjoints volontaires (14000)**

14000 GAV servent au sein de la gendarmerie sous le statut de volontaires des armées (conditions d'engagement entre 17 et 26 ans, contrat de 1 année renouvelable 4 fois).

Vis à vis de cette population, représentative de la jeunesse, la gendarmerie a une action d'éducation, de socialisation et par sa militarité permet une intégration sociale par l'apprentissage des règles élémentaires de vie en société (respect des personnes, des horaires....). En outre, ces GAV deviennent de véritables diffuseurs des valeurs portées par la gendarmerie : service public, disponibilité, camaraderie, esprit de corps, proximité.

Vecteur de promotion sociale, l'accès pour ces jeunes au corps des sous-officiers de gendarmerie est pris en compte au niveau de chaque unité par leur préparation aux tests d'entrée en école de sous-officiers, qu'ils peuvent présenter 4 fois contre 3 pour les candidats issus du civil. (50% du recrutement des sous-officiers est issu des GAV).

Enfin, s'ils n'intègrent pas le corps des sous-officiers en vue d'une carrière longue, à l'heure actuelle, 92 % de nos GAV bénéficient d'une reconversion :

- partenariat avec les chambres des métiers et de l'artisanat : exemple «réseau d'entreprises intégratrices Picardie» qui regroupe 200 entreprises.
- Convention avec les missions locales.

Résultats : région de gendarmerie de Picardie, 1^o trimestre 2010, sur 43 GAV adressés à la mission locale d'Abbeville (département de la Somme) , 25 ont signé un CDI, 3 un CDD, 9 sont suivis dans le cadre d'un projet professionnel.

La gendarmerie représente un label apprécié du monde civil.

→ Réservistes (2600 sous contrat pour une cible de 40000)

Les **préparations militaires gendarmerie** (PMG – volume de jeunes formés en 2007: 3681, 2008: 3367, 2009: 1721). Elles permettent à tout jeune volontaire de suivre une préparation de 15 jours consécutifs pour les non bacheliers, 1 mois pour les bacheliers dans le cadre de la **préparation militaire supérieure de la gendarmerie** (PMSG– volume de jeunes formés en 2007: 108, 2008: 79, 2009: 71) afin de pouvoir se familiariser avec le métier de gendarme, puis, s'il le souhaite, servir comme réserviste de la gendarmerie.

ANNEXE 3

Vers un nouveau rôle social des armées¹⁴

Olivier PONS

Le rôle de l'armée vis-à-vis de la jeunesse a été déterminant à la fin du XIX^e siècle. À la lumière de l'échec de 1870, la société militaire a vu sa pensée, sa composition et son influence se modifier, en métropole comme dans l'aventure coloniale. Le service universel instauré en 1872 a joué un rôle central dans cette évolution, donnant à l'armée un rôle social déterminant. Aujourd'hui, dix ans après la suspension de la conscription, les armées jouent un rôle social amoindri, alors que la jeunesse rencontre des difficultés grandissantes, notamment chez les jeunes les moins favorisés. Y a-t-il aujourd'hui une nouvelle nécessité de régénération sociale ? Les armées peuvent-elles jouer un rôle pour y participer ?

« N'existe-t-il donc pas un cadre, dans l'acception militaire du terme, capable par nature d'exercer une action plus étendue que les autres, et si ce cadre existe, n'est-il pas le premier à pénétrer de la nécessité et de l'urgence du devoir social ? »

Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, 1891

L'idée du rôle social de l'officier, a émergé avec le capitaine Lyautey il y a plus d'un siècle¹⁵. Elle correspondait alors à une nécessité de régénération de la Nation, partagée par les chefs politiques et militaires accablés par la défaite de 1870. Les actions conduites qui en découlèrent influencèrent de manière déterminante la jeunesse de l'époque, et contribuèrent à façonner telles ou telles ciments de la III^e République. Le bénéfice retiré n'est contesté par aucun historien aujourd'hui. Pourtant, les leçons de l'histoire semblent avoir été mises entre parenthèses quand il y a maintenant douze années, le service universel a été suspendu, sans contrepartie. Aujourd'hui, le sujet revient de plein fouet sur le devant de la scène face à la situation sociale alarmante d'une partie importante de notre jeunesse.

UNE JEUNESSE EN DIFFICULTÉ

Constat social alarmant

Chaque année, 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ou avec le seul brevet, soit près de 20 % d'une classe d'âge (800 000 jeunes)¹⁶.

¹⁴ Revue de la défense nationale, octobre 2008, p.169.

¹⁵ L'article traite du rôle social sous l'angle de l'intégration et de l'éducation de la jeunesse au sein de la société, en excluant les notions plus larges telles que le rôle social des armées dans la société ou dans l'aménagement du territoire par exemple.

¹⁶ Rapport du Conseil économique et social sur « Défense 2^e chance » du 19 juin 2006.

Parmi eux, 60 000 n'ont pas dépassé le niveau 3e (collège) ou 1re année CAP/BEP, soit 8 % d'une génération.

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a détecté en 2007, 100 383 jeunes en difficulté de lecture ou d'écriture (13 % des jeunes)¹⁷, chiffre à peu près stable depuis dix années (dont 14 000 outre-mer). Au bilan, en l'absence d'observatoire social de la jeunesse, il est difficile d'obtenir un chiffre précis de jeunes en difficulté d'insertion, mais la fourchette de 60 000 à 100 000 par an paraît raisonnable.

Les causes de la marginalisation des jeunes

« Ce qui se passe en banlieue préfigure ce qui se passera dans les villes »¹⁸.

La jeunesse actuelle vit dans un confort matériel qui la rend « gâtée », y compris dans les quartiers difficiles où les jeunes ont souvent une télévision, des jeux vidéos, mais restent dans une situation sociale précaire. Cette relative *dolce vita*¹⁹ ne leur donne pas le sens de l'effort, et ce dans tous les milieux sociaux.

Sous l'angle familial, les familles souvent déstructurées ne transmettent pas les fondamentaux du quotidien : se lever, se laver, prendre un repas en commun... Le jeune se retrouve à l'âge adulte en ayant des carences dans des domaines aussi élémentaires que l'hygiène, la tenue vestimentaire, la politesse, ce qui le coupe du marché du travail. Il lui manque les repères nécessaires pour affronter la vie d'adulte. Ce phénomène existe dans tous les milieux sociaux.

Par ailleurs, sans repère à la maison, ni à l'école, sans espoir de travail, le jeune se démotive et entre dans une spirale d'explosion. Le service national n'est plus là pour l'extraire de son milieu social, lui donner la mobilité qui lui permettra de se mobiliser.

La consommation régulière de drogue douce augmente et touche aujourd'hui 10 à 15 % des jeunes de seize ans, et plus grave, 40 % des jeunes de l'université (3,5 millions de fumeurs réguliers en France).

Les derniers chiffres de l'observatoire de la délinquance donnent le vertige : la délinquance générale a augmenté de 38 %²⁰ en dix ans, mais plus encore, le chiffre des violences non crapuleuses (violence « gratuite ») a plus que doublé (1996 : 92 600 faits ; 2007 : 219 400 faits). Nous pourrions bien sûr ajouter les émeutes urbaines, quintessence de la violence gratuite, que les jeunes pratiquent dans leur propre quartier, ce qui en dit long sur leur manque de repère.

¹⁷ Direction du service national, entretien avec le colonel Le Vaillant, le 23 avril 2008.

¹⁸ Entretien avec Jean-Marie Petitclerc, ministre du Logement et de la Ville, le 6 mai 2008.

¹⁹ Entretien avec Mgr Le Gall, évêque aux armées, le 27 mars 2008.

²⁰ Général Parayre (DGGN), M. Pechenard (DGPN) : « Les mineurs et les comportements violents », *Cahiers de la sécurité*, octobre-décembre 2007, p. 19, INHES.

Les difficultés dans l'enseignement

Sans jeter l'opprobre sur le système français, l'Éducation nationale ne parvient plus aujourd'hui à endiguer l'augmentation de l'illettrisme et de la violence, mentionnés plus haut. Le manque de repères franchit même les murs des lycées militaires²¹... Par ailleurs, la volonté d'augmenter l'accès au bac masque le développement progressif d'une école à deux vitesses : celle des beaux quartiers et des centres-villes, qui fournit les bataillons de cadres, et celles des quartiers sensibles. Les ZEP (zones d'éducation prioritaires) créées en 1981 deviennent de véritables « zones » où la police hésite à mettre les pieds et doit négocier la paix sociale avec les « grands frères »²². La carte scolaire a par ailleurs favorisé une mise en ghetto des jeunes scolarisés : 80 % des jeunes issus de l'immigration sont dans seulement 20 % de tous les établissements.

Le niveau d'exigence baisse, tant au niveau scolaire que dans l'encadrement au quotidien, ce qui se traduit par une augmentation des violences. Pourtant, les jeunes restent demandeurs de plus d'autorité, mais le système ne permet pas de répondre à cette demande.

La culture de la rue s'impose dans ces ghettos scolaires, où les jeunes choisissent souvent volontairement l'échec scolaire pour rester dans la bande, l'intellectuel étant mis à l'écart.

Une fois déscolarisés, ces jeunes sans diplôme rencontrent des problèmes pour s'insérer dans la vie active. « Peu ou pas employables, ou perçus comme tels, ils ont beaucoup de mal à trouver un emploi et *a fortiori* un emploi stable et qualifié »²³.

Des jeunes peu enclins au travail

Le fort taux de chômage des jeunes a tendance à se maintenir malgré la demande.

Pour la génération 2004, 14 % sont au chômage (environ 100 000 jeunes) et 9 % sont sans emploi²⁴, alors que la demande existe dans le monde du travail.

Les estimations d'emplois à pourvoir aujourd'hui oscillent entre 400 000 et 500 000²⁵, tandis que le nombre de chômeurs s'élève à 569 000, chiffre en augmentation régulière²⁶, et largement au-dessus de la moyenne européenne : la France se situe aujourd'hui à un taux de 18 % de jeunes chômeurs (moins de

²¹ Entretien avec l'adjudant-chef Rousseau, chef de la BPDJ des Yvelines, le 23 avril 2008.

²² Jean-Paul Brighelli : La Fabrique du Crétin - La mort programmée de l'école ; Folio document, p. 92.

²³ Rapport de l'Éducation nationale sur l'état de l'école 2005.

²⁴ Enquêtes CEREQ générations 1998, 2001, 2004.

²⁵ Entretien avec M. Abdellah Mezziouane, Secrétaire général de la CGPME Île-de-France, le 5 février 2008.

²⁶ Statistiques Insee, revue *Première*, n° 1164, novembre 2007.

25 ans), ce qui la situe largement au-dessus des pays du Nord (Allemagne, Grande- Bretagne) et légèrement au-dessus de la moyenne européenne.

Ainsi, la part des chômeurs jeunes augmente (20,4 % des chômeurs en 2004, 22,2 % en 2006), alors que l'offre existe.

Cette non-réponse des jeunes aux propositions d'emploi vient souvent de leur manque de courage ou de volonté pour des métiers souvent durs physiquement. La plupart des 500 000 offres vacantes proviennent de l'hôtellerie, de la logistique ou encore des métiers d'aide à la personne, autant de travaux qui exigent du courage physique et mental.

Des possibilités d'insertion trop réduites

Seuls quelques milliers parmi les jeunes en difficulté (sans diplôme et sans travail) peuvent bénéficier de structures d'accueil qui les forment et les encadrent, leur donnant une chance de sortir du cycle désœuvrement-besoin d'argent-violence. Au total, environ 17 000 jeunes par an peuvent être insérés grâce aux dispositifs d'insertion (cadets de la République, défense 2e chance, armées...).

Il convient d'ajouter les dispositifs privés ou associatifs qui prennent totalement en charge un jeune, de l'éducation à l'internat. Ces chiffres excluent les volontaires, qui sont en grande majorité des jeunes motivés n'étant pas en difficulté d'insertion (20 000 jeunes dans le volontariat des armées, environ 10 000 postes agréés de volontaires service civil).

LES ARMÉES, POTENTIEL D'ENCADREMENT ET D'INSERTION

Des officiers de qualité, chefs et éducateurs

Les armées détiennent, aujourd'hui comme à l'époque de Lyautey, un encadrement de qualité, bien formé sur le plan éthique et forgé à l'art du commandement humain. Les officiers possèdent en effet des habitudes de travail, de discipline, mais aussi de fidélité qui se retrouvent moins fréquemment dans le monde civil, et qui sont vantées dans les cabinets de recrutement. Après leurs années de formation, ils passent souvent huit à dix ans dans les forces, déployés sur le terrain, s'exerçant à leur cœur de métier : le commandement militaire.

Dans leur deuxième partie de carrière, ces cadres se sont, progressivement au gré des réductions des effectifs, retrouvés sous-employés dans des tâches administratives peu valorisantes, sans déployer directement leurs qualités de chef. Seuls les officiers de la gendarmerie commandent régulièrement sur le terrain. Dans les trois armées (terre, marine, air) les meilleurs seulement pourront au bout de vingt ans commander de nouveau pendant deux ans un

régiment, un navire ou une base (environ le tiers des officiers ayant réussi le CID, soit 10 à 20 % du total des officiers de carrière).

Peut-on encore avoir le luxe d'accepter ce type de carrière pour nos officiers, alors qu'ils pourraient déployer leurs talents auprès d'une jeunesse assoiffée d'éducation ?

Les sous-officiers, cadres de terrain respectés

De la même manière et sur une plus grande échelle, les sous-officiers acquièrent un savoir-faire plus proche du terrain, dans l'encadrement des jeunes soldats, matelots ou aviateurs. Au bout de vingt à vingt-cinq ans de carrière, ils ont souvent des difficultés à trouver des reconversions valorisantes, hormis ceux qui ont des qualifications de spécialistes. Ceux qui terminent leur carrière dans les lycées militaires, ou dans le recrutement peuvent déployer leur talent d'éducateur, de formateur de terrain. Il est par exemple frappant de constater qu'à une JAPD, un seul sous-officier fait autorité sur une assemblée disparate de jeunes, lesquels au bout d'une journée seulement se plient à la règle militaire. Quel autre cadre de la nation peut avec autant de facilité exercer une autorité auprès des jeunes ?

Les sous-officiers employés comme cadres dans les centres défense deuxième chance (environ 60 % des 1 000 cadres) réussissent particulièrement bien, sous réserve bien sûr de s'adapter au travail d'insertion, différent de celui qu'ils ont effectué dans l'armée. Malgré les salaires très faibles (pas de cumul), ils acceptent de s'investir dans une mission difficile parce qu'ils ont une fibre éducative et une grande motivation²⁷.

Défense 2e chance, un projet prometteur

Le projet défense 2e chance lancé en 2005, et s'inspirant largement du service militaire adapté (SMA) a connu un développement rapide à ses débuts.

Lancé début 2005 à l'initiative du ministre de la Défense, il répond à une double opportunité : reconvertir des cadres militaires prêts à jouer un rôle d'éducateur, et accueillir les jeunes des banlieues en quête d'éducation.

Sous la tutelle du ministère de l'Emploi et du ministère de la Défense, l'Établissement public d'insertion de la défense (l'EPIDe) regroupe aujourd'hui 22 centres (dont quatre venant du ministère de la Défense) qui accueillent 2 000 jeunes de 18 à 21 ans par an, sous statut de volontaire. L'objectif est d'accueillir 5 000 jeunes en 2009. En 2007, l'attrition initiale à l'intégration était de 40 % (candidats ne restant pas). Au bilan en 2007, 41 % des jeunes sortis de

²⁷ Entretien avec le général de la Bollardière, directeur général adjoint de l'EPIDe (Défense 2e chance), le 27 mai 2008.

l'EPIDe ont trouvé un emploi stable ou en alternance (apprentissage)²⁸. Ce chiffre peu élevé mérite d'être pris avec réserve, compte tenu de la jeunesse du projet (2 années effectives), et du fait que certains jeunes peuvent trouver du travail plusieurs mois après avoir quitté l'EPIDe.

Le coût d'un jeune est estimé à 37 800 e/an, soit un budget de 182 Me en 2011. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux des autres structures d'accueil de jeunes.

MECS (maison d'enfants à caractère social) : 58 000 e/an et par enfant ; centres éducatifs fermés : 227 000 e/an et par enfant (soit 6 fois plus)²⁹.

Après une période de turbulence, l'EPIDe a fêté ses trois ans, et le ministère de la Ville s'y intéresse de près, dans le cadre de son plan « Banlieues ». Une partie du budget vient du Fonds social européen (50 Me). Le ministère de la Défense n'apporte pas de financement direct pour le fonctionnement, mais procure une grande partie de l'infrastructure (14 emprises cédées), des aides en service et en fournitures (valorisation estimée à 500 000 e), et des cadres par l'intermédiaire des mesures d'incitation au départ.

Le projet pourrait se développer en implantant les centres dans des grandes villes, à proximité des bassins d'emploi et des réseaux de formation et d'insertion, sous réserve d'accords avec les collectivités locales.

L'insertion : expérience des engagés initiaux de courte durée (EICD) dans la Marine

À l'occasion de la disparition de la conscription, la Marine nationale a décidé en 1997 de recruter chaque année par l'intermédiaire des missions d'insertion locales, 500 jeunes en difficulté, sur les 3 500 matelots recrutés (soit 14 %). Ils suivent une formation initiale de cinq semaines, avec apprentissage de la vie de groupe et formation militaire de base. Ils sont ensuite répartis sur les navires ou bases de la Marine, entre quatre métiers : marin pompier, protection défense, service général ou manutentionnaire de pont d'envol (porte-avions et porte-hélicoptères).

Après dix années, cette expérience s'avère très concluante. Le nombre de candidats se maintient, 11 % d'entre eux sont engagés dans la Marine et 65 % sont insérés.

VERS UN NOUVEAU RÔLE SOCIAL DES ARMÉES

Employer les cadres dégagés par la future loi de programmation militaire

²⁸ Rapport d'information n° 290 de M. François Trucy, rapporteur spécial du Sénat, 16 avril 2008.

²⁹ Pour ces deux derniers budgets, il faut préciser le nombre de jeunes en occupation annuelle pour pouvoir comparer.

Parmi les 35 000 officiers aujourd'hui dans les armées (sans compter les services), environ 5 000 devraient quitter les armées dans les cinq années à venir. Parmi les 190 000 sous-officiers³⁰, environ 15 000 devraient également quitter l'institution. Ce potentiel considérable peut bien sûr se reconvertir dans le monde civil ; mais l'état d'urgence de notre jeunesse justifie pleinement de proposer à une partie d'entre eux des tâches d'encadrement éducatives, à condition de valoriser ces métiers. Comme le souligne le sondage réalisé par l'auteur au sein du CID (15e promotion), 87 % des officiers ayant répondu estiment avoir un rôle social à jouer, et 82 % déclarent avoir obtenu des satisfactions sur ce plan en encadrant des appelés ou des jeunes engagés.

Investir les écoles

Les lycées militaires existent en nombre limité (6 lycées, soit moins de 5 000 élèves). Une augmentation significative des lycées militaires permettrait d'élargir la base à l'extérieur des seules familles de militaires, en recrutant des jeunes des quartiers sensibles. Ces lycées pourraient s'implanter dans les casernes rendues inoccupées par la RGPP.

Les armées tireraient avantage de ce brassage social, et du vivier ainsi constitué pour leur recrutement³¹.

À l'instar des mesures prises sous la IIIe République (sociétés de gymnastique, bataillons scolaires), et sans en copier les excès, le développement du rôle social des armées doit être accompagné d'un rapprochement entre les militaires et l'Éducation nationale, qui permettrait d'améliorer la connaissance mutuelle et de favoriser les passerelles entre les deux ministères.

Amplifier la politique d'insertion

Compte tenu des résultats obtenus et largement décrits précédemment, le dispositif mériterait d'être élargi pour toucher davantage de jeunes. Pour faire un parallèle avec le service militaire adapté (SMA), aujourd'hui dans les Dom-Tom, 3 000 jeunes pour 14 000 en difficulté d'illettrisme (critère JAPD) peuvent effectuer un SMA.

A contrario, en métropole, à terme seulement 5 000 jeunes parmi les 85 000 illettrés, peuvent profiter d'un dispositif analogue. Ce taux devient encore plus défavorable si l'on considère les 150 000 sans diplôme !

Il paraît donc indispensable d'offrir autant de places aux sans diplôme que dans les Dom-Tom, ce qui conduit à proposer 20 000 places (5 000 Défense 2e chance, 15 000 dans les armées ou dans les autres ministères).

³⁰ Bilan social 2006.

³¹ Il faudrait l'accord de l'Éducation nationale ; la tendance est plus au « *busing* » qui permet d'éviter les ghettos en amenant les jeunes dans les lycées des centres villes pour mieux les insérer.

Participer davantage à la politique d'égalité des chances

Les efforts de recrutement de jeunes sans diplômes issus de quartiers difficiles mériteraient d'être amplifiés, à l'instar de ce qui se pratique dans la fonction publique.

Les armées seraient aptes à recruter un nombre plus important de ce type de jeunes, qui pourrait aller jusqu'à 30 % de ses besoins, soit 8 000 à 12 000 jeunes par an.

Cet élargissement de la base de recrutement répondra certainement dans les années à venir à une nécessité démographique liée au « papy-boom ».

Promouvoir le service civique

Sans trahir les conclusions de la commission qui étudie le sujet, le service civique fait l'unanimité parmi les responsables chargés de jeunes que nous avons rencontrés. La majorité des officiers du CID interrogés soutiennent également l'idée.

Le consensus existe sur la durée (6 mois minimum), mais les idées foisonnent sur la formule : période bloquée (type service allemand) ou stages d'été cumulés ; incorporation et formation initiale au sein de la défense ou ailleurs ; répartition dans les différents ministères ou associations ; période différente pour les garçons et les filles ; rémunération (300 à 600 e).

Le seul argument contre évoqué aujourd'hui est la charge financière d'un tel projet, évaluée entre 3 et 6 Mde. Pourtant, nos voisins allemands ont réussi à maintenir un service obligatoire, militaire ou civil, sans que leur croissance n'en souffre...

CONCLUSION

Égalité des chances, service civique obligatoire, insertion, crise des banlieues, la situation de la jeunesse en France aujourd'hui appelle des réponses concrètes et énergiques. Il y a urgence !

En 1870, nos anciens de la III^e République avaient eu la « chance » d'avoir subi un choc salutaire avec la défaite face à l'Allemagne. La régénération de la Nation s'imposait alors à tous, et le consensus entre les politiques et les chefs militaires a permis de déboucher rapidement sur des réformes d'ampleur. Aujourd'hui, dix années après la suspension du service national, nous voilà de nouveau face à un souci de cohésion sociale et de formation de la jeunesse. Les constats de tous les experts et responsables se rejoignent pour établir un bilan sévère sur la jeunesse française.

Au-delà du seul ministère de la Défense, la jeunesse devrait devenir une « Cause nationale » pour tout le pays, ce qui permettrait de conduire des réformes encore plus efficaces et globales, telles que le service civique.

Olivier PONS

Le capitaine de vaisseau Olivier Pons est cadre professeur au CID, après avoir eu une carrière essentiellement opérationnelle dans l'aéronautique navale comme pilote et dans les forces de surface. Il a notamment participé à plusieurs opérations au Moyen-Orient (guerre du Golfe), en Europe (ex-Yougoslavie) et plus récemment en océan Indien (Afghanistan) et en Afrique de l'Ouest (Licorne) et a exercé deux commandements (flotille et bâtiment de surface). Titulaire d'un Master EPHE spécialité Religions, culture et politique de l'Europe moderne et contemporaine, il a rédigé un mémoire sur le rôle social des armées. Il s'exprime ici à titre personnel.

ANNEXE 4

Rôle social des armées :

identité, unité, cohésion et paix sociales ?³²

Siméon MONTROSE

Alors qu'aujourd'hui, les armées exercent un rôle social réduit, dix ans après la suspension de la conscription, la jeunesse rencontre des difficultés croissantes qu'elle exprime parfois de manière aiguë, toutes classes sociales confondues.

Quelle définition retenir du rôle social ? Dans les termes même de rôle social, avec le « rôle » perçu comme fonction-attribution et « social » comme terme qui concerne la société, les rapports entre les diverses classes de la société, l'amélioration de la condition des classes les moins favorisées, comment parvenir à aborder ce sujet sans récupérations idéologiques ?

Un mémoire au Collège interarmées de défense propose une définition du rôle social, dans une acception « lyautéenne » du terme, qui sert d'inspiration à plusieurs générations d'officiers : « l'intégration, l'éducation et l'épanouissement de la jeunesse recrutée dans les armées, soit pour un service, soit pour un temps plus long »³³. D'autres proposent une définition à partir des actions sociales des armées dont la liste pourrait ressembler à un catalogue à la Prévert. Citons notamment l'ensemble des secours apportés aux populations, le lien armée-nation, la mise en œuvre des principes du développement durable, la lutte contre l'illettrisme, le civisme, le devoir de mémoire et les cérémonies patriotiques, les évacuations de ressortissants, la formation professionnelle ; notamment par le service militaire adapté (SMA) ou encore des missions remplies par l'Établissement public d'insertion de la défense (Épide).

Ces différentes approches démontrent que le rôle social des armées constitue un sujet essentiel et transversal dont la mise en œuvre ne peut être qu'interministérielle du point de vue de l'État. Cet angle nous amène à considérer ce rôle comme l'ensemble des actions opérationnelles et citoyennes qui concourent à l'identité, à l'unité, à la cohésion et à la paix sociales. Dès lors, la question d'un arbitrage supra ministériel, voire constitutionnel, se pose au fur et à mesure que nous avançons dans la réflexion.

Quant à la Défense, elle est encore qualifiée de « meilleur élève » pour son rôle social au sein de la nation. Cependant, pourra-t-elle raisonnablement, à côté de

³² In *Revue de la Défense Nationale*, janvier 2010

³³ Cf. Olivier Pons : « Vers un nouveau rôle social des armées », *Défense nationale et sécurité collective*, octobre 2008 ; p. 169-179.

son cœur de métier, poursuivre un rôle social au sein de la nation sans les moyens matériels et humains indispensables ? Bien que le passage à l'armée de métier fût une nécessité, cela impliquait-il nécessairement une remise en cause radicale de la conscription sans alternative ? Certes, le dispositif de la Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) existe, mais il semble difficile à mettre en œuvre, aussi bien pour les animateurs qui doivent transmettre un message historique et civique dense dans un délai court, que pour les jeunes qui le perçoivent, pour une partie d'entre eux, comme scolaire et ennuyeux, en déplorant l'absence d'activités concrètes ; même si par ailleurs, ils sont invités à approfondir le message transmis, notamment dans le cadre de visites ou de périodes militaires.

De manière générale, les armées se trouvent de plus en plus à la croisée des chemins. Alors qu'elles sont engagées dans des théâtres d'opérations extérieurs dans le cadre du maintien de la paix, on leur demande de conduire les mêmes actions que celles accomplies jadis, au moment du service national. Nos armées doivent-elles et peuvent-elles encore exercer un rôle social dans la société française avec un format désormais très réduit ?

Vers quelles nouvelles dynamiques ?

En ce qui concerne la défense nationale, sa mission, définie dans l'ordonnance du 7 janvier 1959 — « assurer en tout temps et en toutes circonstances, et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que de la population » — est bien connue de nos concitoyens. L'importance et le rôle social des armées, sont moins évidents pour l'opinion publique. En plus d'être un vecteur d'activité économique, le ministère de la Défense est en 2008, avec 32 000 postes, le premier recruteur national, mais il est aussi le ministère aux flux de reconversion les plus importants. Parmi les 35 000 officiers aujourd'hui dans les armées (sans compter les services), environ 5 000 devraient quitter les rangs dans les cinq années à venir. Parmi les 190 000 sous-officiers, environ 15 000 devraient également quitter l'institution³⁴. Ce réservoir de compétences militaires, souvent disposées à un rôle social dans la collectivité, devrait être repensé (voir plus loin : « le rôle social une réflexion permanente »).

Dans un rapport du Conseil d'analyse de la société de novembre 2006, qui répond à la question « Faut-il instituer un service civique obligatoire ? »³⁵, le coût global d'un tel service, pour une durée (de service) de 6 mois correspondant à un effectif à prendre en charge en permanence de 300 000 jeunes, était à l'époque de 3,15 milliards d'euros, coût négligeable (ou au moins fort raisonnable) au demeurant, eu égard des enjeux présentés auparavant.

³⁴ Bilan social 2006 de la Défense.

³⁵ Cf. Site : www.ladocumentationfrancaise.fr.

Face à un tel constat, un débat national pourrait permettre aux Français de prendre clairement conscience des enjeux. S'ils étaient interrogés sur le point de savoir quel pourcentage mensuel de leur revenu ils seraient prêts à reverser en faveur du rôle social pour la jeunesse et l'avenir de la nation (par exemple, 2, 4 ou 6 % ?), l'issue d'une telle consultation pourrait permettre au gouvernement d'orienter une politique nationale et interministérielle ambitieuse.

Parmi les dispositifs actuels du ministère de la Défense, le plan « Égalité des chances » lancé en 2007, annoncé six mois avant le plan « Espoir Banlieues », mérite qu'on s'y arrête longuement. Relayés par la volonté présidentielle exprimée en décembre 2008 à l'École Polytechnique, les défis abordés par ce plan sont nombreux. Selon la nature des actions, les jeunes peuvent être encadrés par du personnel du ministère de la Défense, d'active ou de réserve, par du personnel issu d'autres ministères, notamment l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, voire par des étudiants, dans le cadre des tutorats. L'enjeu est alors de rassembler un encadrement de la meilleure qualité possible.

Cette question de l'encadrement semble cruciale. Tandis que les autres administrations font référence à « l'ascenseur social », les armées dans l'ensemble, préfèrent le terme « d'escalier social », mettant ainsi l'accent sur les efforts nécessaires pour gravir les échelons, à l'exemple du Service de santé des armées qui recrute, encadre et forme des élèves-médecins rétribués. En contrepartie, ils s'engagent à un barème élevé de résultats durant leur formation et à servir l'État pendant dix ans. En outre, les armées rayonnent par la diversité de leur recrutement. Toutefois, si la diversité est visible à tous les niveaux de la hiérarchie, notamment depuis la professionnalisation, elle l'est également, mais dans une moindre mesure, au niveau de l'encadrement. Volet du plan « Égalité des chances », les classes préparatoires aux études supérieures des lycées militaires et le tutorat font partie des réponses de la Défense à cette problématique.

Ce plan « Égalité des chances » du ministère de la Défense pourrait servir de repère aux autres administrations. Il se décline en plusieurs actions.

Le tutorat

Les élèves officiers ou ingénieurs des Grandes écoles de la défense (GED) accompagnent dans leurs études, des lycéens volontaires dont la situation familiale et sociale peut constituer un frein dans l'accès à l'enseignement. Des conventions existent entre ces GED, le rectorat de leur académie d'implantation et des lycées. Précurseur au sein de la Défense, l'École Polytechnique est désormais suivie par 7 des 10 GED depuis la rentrée 2008. Les candidatures des jeunes domiciliés en zones urbaines sensibles (ZUS) sont privilégiées (une soixantaine en 2008) et actuellement 300 filleuls bénéficient de ce dispositif, chiffre qui devrait s'élever à 450 dans les deux prochaines années.

L'Établissement public d'insertion de la défense (Épide)

Lancés en septembre 2005, les centres de l'Épide sont placés sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville. Actuellement, plus de 2 000 jeunes de 18 à 23 ans sont accueillis dans les 22 centres répartis sur toute la France. En octobre 2008, environ 3 500 jeunes avaient passé en moyenne dix mois dans un de ces établissements. Près de 3 000 (soit 86 %) en sont sortis avec un CDI, un CDD ou un contrat en alternance. Ces centres de l'Épide constituent un dispositif de discipline contre l'échec. L'importance de son taux d'insertion peut constituer, avec l'apprentissage, une piste de réflexion face au problème de l'emploi des jeunes dont le fort taux de chômage a tendance à se maintenir.

Les lycées militaires

Réservés jusqu'en 2008 aux enfants de militaires ou du personnel de la Défense, les six lycées militaires (Prytanée national militaire de la Flèche, Aix-en-Provence, Autun, Saint-Cyr-l'École, Lycée naval de Brest, École des Pupilles de l'air de Grenoble), réservent désormais 15 % de leurs places aux élèves habitant en zones d'éducation prioritaire. Des classes passerelles sont créées pour permettre à des bacheliers d'acquérir en un an le niveau requis pour intégrer les classes préparatoires aux Grandes écoles de la Défense. Une augmentation significative des lycées militaires qui s'implanteraient notamment dans les casernes rendues inoccupées par la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pourrait, à l'instar des mesures prises sous la IIIe République (sociétés de gymnastique, bataillons scolaires) et sans en copier les excès, constituer un rapprochement entre l'Éducation nationale et la Défense, favoriser les passerelles entre les ministères.

Les cadets de la Défense

Ce nouveau programme consiste à accueillir, hors temps scolaire, au sein des formations militaires, des jeunes collégiens âgés de 14 à 16 ans, volontaires, dans le cadre d'un partenariat entre des unités militaires appropriées, les collèges environnants et les rectorats concernés, pour s'initier au travers d'activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives, au savoir-être et à l'éthique militaire. Avec ce programme, le ministère de la Défense contribue notamment à la dynamique interministérielle « Espoir banlieue ».

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Aujourd'hui, les armées s'acheminent vers la mise en place de 70 bases de défense. Comment, dans cette conjoncture nouvelle, les armées pourront-elles continuer à lancer des actions là où elles n'auront plus la possibilité d'avoir à les conduire du fait des distances ? La Gendarmerie, qui conserve un statut militaire et une assise territoriale, apparaît comme une réponse possible à cette problématique, avec les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Âgés de 25 à 60 ans, ces réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté exercent différentes activités au sein des banlieues et des quartiers (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs sportifs, responsables d'association, voire petits entrepreneurs). Avec l'appui des armées, ces réservistes participent à l'information concernant le plan « Égalité des chances » et les possibilités d'emploi offertes par la Défense.

Les préparations militaires d'initiation et de perfectionnement de la défense nationale

Issues des préparations militaires bien connues du temps de la conscription, elles offrent une véritable occasion de découverte de l'environnement de la Défense avec l'objectif d'un engagement dans l'active ou de servir dans la réserve, qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne.

Les stages du ministère de la Défense

Dans ce cadre, l'expérience acquise, notamment pendant l'apprentissage, est unanimement reconnue et porte sur des centaines de métiers différents. Il s'agit de stages de différents niveaux sur l'ensemble du territoire français. À titre d'exemple, en 2010, la Défense propose des milliers de stages, dont 400 contrats armées- Jeunesse.

Ces différents volets démontrent une fois de plus, grâce à l'implication du ministère de la Défense dans ce plan « Égalité des chances », la volonté et la capacité d'intégrer de la Défense.

Chaque armée peut en outre conduire une politique des ressources humaines qui, pour l'ensemble, s'inspire du développement durable. À travers l'exemple de la Marine nationale, l'expérience des Engagés initiaux de courte durée (EICD) ou encore la réouverture de l'École des mousses en 2009, illustre bien ce propos. À l'École des mousses, 150 garçons et filles de 16 à 17 ans, sortant majoritairement de classe de troisième, ont été sélectionnés pour suivre une formation d'un an sous statut militaire. À l'issue de celle-ci, les mousses reçoivent le brevet de matelot et sont orientés vers des métiers à vocation embarquée et opérationnelle tels que la conduite de navire (pont et machine), les opérations navales, la maintenance aéronautique, la mise en oeuvre des aéronefs et la sécurité sur le pont d'envol. Il s'agit de jeunes qui ne souhaitent pas forcément poursuivre un cursus scolaire classique et ont envie d'acquérir rapidement une compétence professionnelle grâce à la Marine.

D'autres projets, à l'instar du service civique (dont le texte est cette année en lecture au Parlement)³⁶, mettent notamment l'accent sur la cohésion sociale et

³⁶ Voir proposition de loi relative au service civique du sénateur Yvon Collin (rapport n° 36 de Christian Demuyne en date du 14 octobre 2009).

la promotion de la mixité sociale. La proposition de loi relative au service civique tend à remplacer les mots « Appel de préparation à la défense » par l'expression « Appel de préparation au service national »³⁷. Il montre assez qu'il s'agit d'une évolution qui confirme, en l'état, le caractère interministériel du rôle social, qui n'est plus principalement rattaché à la Défense, mais devrait devenir, espérons-le, l'affaire de tous.

Toutefois, malgré ces efforts, les moyens déployés, qualifiés par certains jeunes de mesurette, sont encore insuffisants face à un constat de plus en plus alarmant. Par exemple, chaque année, 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ou avec le seul brevet, soit près de 20 % d'une classe d'âge (800 000 jeunes)³⁸.

Ce constat suscite de nombreux débats que nous théorisons par les termes qui suivent.

En période de crise économique et sociale, l'État peut être contraint à arbitrer entre deux mesures insatisfaisantes, par exemple, l'hypothèse où il serait amené à choisir entre une « victoire défectueuse » et une « défaite victorieuse ». Dans le cas de la « victoire défectueuse », une rationalisation budgétaire excessive conduit à un recul du rôle social, ce qui répond peut être à des besoins immédiats d'économies mais avec, à terme, des risques d'explosion(s) sociale(s).

Le maintien d'un rôle social ambitieux est quant à lui, contraignant en période de tension budgétaire mais permet cependant, en sortie de crise, de repartir plus vigoureusement avec, dans cette hypothèse de « défaite victorieuse », un moindre coût global de l'insécurité pour la société.

À choisir parmi ces hypothèses, nous aurions plutôt tendance à privilégier l'option d'une « défaite victorieuse », position difficile (notamment en raison des logiques électorales) qui n'engage que l'auteur mais qui semble préfigurer des risques et des coûts moindres ainsi que des lendemains meilleurs.

Le rôle social, une réflexion permanente

Il n'est pas étonnant que le sujet de travail confié en 2009 par le ministre de la Défense au groupe Réflexion de la Commission armées-Jeunesse porte sur le rôle social des armées, ce qui démontre l'actualité et la difficulté d'un sujet aussi récurrent³⁹

En effet, il paraît encore difficile de mesurer, par exemple, l'impact de ce rôle social sur les institutions, concernant l'identité, l'unité, la cohésion et la paix

³⁷ Articles L. 111-2 et L. 113-3 dans l'intitulé du chapitre IV du titre 1er du livre 1er ; articles L. 114-2 à L. 114-12 et L. 130-1 du code du service national.

³⁸ Rapport du Conseil économique et social sur la Défense 2e chance de juin 2006.

³⁹ En 2000, le général Jean-René Bachelet, ancien inspecteur général des armées, rédigea un opuscule sur le rôle social des armées.

sociales. Si la défense nationale, il est vrai, fait figure de pionnier pour son rôle social, comme le démontre notamment le plan « Égalité des chances », il faudrait toutefois veiller à diversifier davantage l'effort national, dans la mesure où le *Livre blanc* et la RGPP ont notablement limité ses moyens et recentré l'essentiel de ses activités sur son cœur de métier, à moins de lui adjoindre les budgets nécessaires pour étendre et intensifier un tel rôle au service de la nation et de la paix dans le monde.

Ces moyens peuvent d'ailleurs être mis en œuvre par d'autres ministères, à l'exemple du ministère de l'Enseignement supérieur, qui a pris en charge la revalorisation de certains sites de la Défense, transformés en logements étudiants sur critères sociaux, à Versailles (caserne Vauban) ou encore l'Internat d'excellence de Sourduin, en Seine-et-Marne.

Face à la pénurie des moyens évoqués, la question des réserves militaires et l'impérieuse nécessité d'une gestion intelligente et innovante, pourraient libérer des énergies et permettre de contourner les difficultés budgétaires actuelles, à la condition que des négociations puissent aboutir à des conventions ou des partenariats, notamment pour la rétribution ou la prise en charge des réservistes militaires par les organismes d'accueil. Cette contribution de la Défense à des actions concrètes en faveur de la jeunesse permettrait ainsi de réaliser des économies en évitant de grossir les effectifs de la délinquance juvénile ; le coût de traitement à ce stade, pour la société et par jeune, étant évalué à environ 600 euros par jour⁴⁰.

Dans un tel contexte, il reste aussi à imaginer des synergies avec la société civile, notamment les associations de loi 1901 et les fondations humanitaires. S'agissant de la solidarité, elle s'exprime aussi et naturellement au niveau international. Dans ce domaine, des actions peuvent être menées par les armées, en y associant la Jeunesse, entre autres, dans la Santé et l'Éducation, comme le font déjà des organismes tels que la Croix Rouge, la Délégation catholique pour la coopération (DCC) ou l'Ordre de Malte.

Le service national mettait en avant la mixité sociale, les valeurs de solidarité, avec par exemple, la faculté qui était offerte aux jeunes de passer le permis de conduire, une opportunité qui était alors saisie par beaucoup d'entre eux. La mobilité étant aujourd'hui au cœur de l'insertion professionnelle des jeunes et le coût moyen du permis de conduire se situant autour de 1 200 euros en 2009, cette question fait l'objet d'une réflexion dans les missions locales et constitue une des priorités du haut-commissaire à la Jeunesse. Par ailleurs, le succès de l'opération « 105 permis en faveur de la jeunesse », milite pour la reconduite et

⁴⁰ D'après des données chiffrées de la Protection judiciaire de la jeunesse, le coût journalier d'une jeune personne vivant dans sa famille en France serait de 30 euros. Ce coût passerait à 150 euros pour un jeune avant délinquance, accueilli dans une structure associative. Lorsque le stade de la délinquance est atteint, ce qui concerne les jeunes en centre éducatif fermé, ce coût atteint 600 euros.

la multiplication d'une telle opération. En effet, le permis de conduire devient de plus en plus incontournable pour l'accès à l'emploi, entre autres, pour les jeunes des familles les plus défavorisées qui, en raison notamment des coûts d'accès aux logements en « centre-ville », habitent loin des lignes de transports en commun.

La valorisation permanente de l'apprentissage au sein de la société serait un axe déterminant de l'insertion de la Jeunesse. La pratique de l'apprentissage au sein de la Défense⁴¹ est naturelle, intégrée dans les méthodes et les pratiques, à l'exemple du livret de formation ou de la formation sur le tas. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les universités, particulièrement les Instituts universitaires technologiques, ainsi que les Grandes écoles, sont également engagés dans l'apprentissage. Le rapport Amont de 2003 présente 20 % d'établissements membres de la Conférence des Grandes Écoles⁴², engagés dans l'apprentissage.

Malgré ce constat, l'apprentissage reste dans l'esprit des familles et les préjugés de l'Éducation, comme un pis-aller, une voie de garage, voire une sanction de l'échec. Cette vision qui découle en partie de la culture de l'excellence, n'est pas partagée dans d'autres pays européens, par exemple en Allemagne. De plus, les chiffres sont unanimes et l'apprentissage apparaît aujourd'hui comme l'un des outils d'insertion les plus efficaces. Les Grandes écoles elles-mêmes ouvrant la voie, la promotion et la valorisation de l'apprentissage en France nécessiteraient sans doute la multiplication des campagnes d'information pour lever des décennies de préjugés défavorables.

Aujourd'hui, la réflexion devrait également porter sur la recherche et le développement, eu égard notamment à la dualité entre applications civiles et domaine militaire, avec l'inauguration en 2009, de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire. Les armées peuvent également enseigner la rigueur et la méthode aux dirigeants, qualités qui peuvent être transposées avec profit dans les activités économiques, ce que réalise notamment le Centre d'enseignement supérieur de la Marine.

Par ailleurs, notre société devrait davantage aimer sa jeunesse, en acte et en vérité, pour que triomphent les valeurs auxquelles nous croyons. Alors que le monde connaît une crise générale à laquelle la France n'échappe pas, notre pays doit assumer, plus encore qu'en temps de paix et de prospérité économique, un devoir de vigilance et d'exemplarité. Dans le même temps, elle doit tenir un rang en matière de rôle social dont le recul témoigne, hélas, d'un aveu de faiblesse ou d'abandon. Par exemple, sur 100 000 jeunes en métropole

⁴¹ Rapport de la Commission Armées-Jeunesse 2006-2007 sur la formation en alternance dans les Armées.

⁴² En 2003, 174 écoles étaient membres de la Conférence des Grandes Écoles.

et outre-mer touchés par le problème de l'illettrisme, seulement 8 000 — soit à peine 10 % — bénéficient d'un dispositif de type SMA ou analogue.

Ce constat appelle à une politique ambitieuse qui conduirait par exemple, à proposer plus de 20 000 places (5 000 Défense 2^e chance et 15 000 dans les autres ministères) : « L'idée de donner une seconde chance à des jeunes, dont les difficultés scolaires ou les conditions de vie économiques et sociales les ont déjà éloignés de l'emploi à 18 ou 20 ans, est essentielle. Elle a fait ses preuves outremer, avec le service militaire adapté ; il faut aussi qu'en métropole des milliers de jeunes puissent réussir leur vie quels qu'aient été les obstacles qu'ils ont rencontrés. Cette idée fait aujourd'hui partie du plan de cohésion sociale parce [...] qu'il est utile de donner les moyens à ces jeunes de réapprendre ce que l'école ou la famille n'ont pas toujours pu transmettre, pas uniquement des savoirs, mais aussi des façons d'être et de vivre ensemble »⁴³.

Quant au service civique, dispositif qui rejoint les mesures existantes, le projet de loi précité, présenté en 2009 au Parlement, avec un décret d'application prévu en 2010, devrait au départ concerner 10 000 jeunes. Le principe est de recruter principalement des volontaires de 16 à 25 ans, avec une indemnisation. Les associations et les collectivités locales sont invitées à recruter sur une mission d'intérêt général à partir de plusieurs typologies : les urgences (réquisitions), les grandes causes nationales ou les missions avec des jeunes qui concernent les personnes âgées, l'éducation, la solidarité internationale, l'environnement et la sécurité civile. Les périodes seraient de 6 à 24 mois avec éventuellement des fractionnements et l'objectif serait de disposer de 70 000 volontaires en 3 ans. Ce service, qui fait l'unanimité parmi les différents cadres de la jeunesse, mériterait une large promotion, car l'objectif ci-dessus, sans être inaccessible à moyen terme, nécessite un engagement important des vecteurs utiles de la société civile.

En parallèle des mesures immédiates qui répondent à des situations d'urgence, des réflexions devraient être menées sur long terme. La crise récurrente de la jeunesse semble également liée à un problème politique de fond. Pour le politique, quel qu'il soit, l'échéance est d'abord la prochaine élection et non la prochaine génération. Cependant, la nécessité d'assurer une continuité dans les politiques en faveur de la jeunesse s'impose de plus en plus. Devrait-on imaginer un organisme supra-politique, capable de transcender les clivages, une sorte de Conseil constitutionnel de la Jeunesse, gardien des intérêts des jeunes et des générations futures ? Qui pourrait siéger dans un tel organisme ? Les anciens chefs d'État ? Des représentants de la jeunesse elle-même ? Des rapporteurs d'un Groupe de travail État-Jeunesse à venir et placé auprès du

⁴³ Déclaration de Jean-Louis Borloo en 2005.

président de la République, à l'instar de la Commission armées-jeunesse⁴⁴ pour la Défense ?

D'ailleurs, la création récente d'un Haut-commissaire à la Jeunesse avec dans la foulée la parution en 2009 d'un *Livre vert de la Jeunesse*, qui contient 57 propositions⁴⁵ destinées à refonder la politique pour les 16-25 ans, semble aller dans ce sens. Cependant, peut-on garantir la permanence d'un tel haut-commissariat en cas d'alternance politique ?

Pour terminer, l'interrogation sur le rôle social amène inévitablement à relire les problèmes politiques, économiques et sociaux de notre société, tels que la question de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'intégration de ceux issus de l'immigration et des banlieues. Il s'agit incontestablement d'un défi majeur qui devrait devenir l'affaire de chaque citoyen avec au cœur du dispositif, l'amour du savoir-être et du vivre en commun, une promotion accrue des valeurs du sport et de la solidarité, des occasions données à chaque jeune de mieux se connaître pour réussir aussi bien sa vie familiale que sa vie sociale, équilibre qui semble de plus en plus nécessaire à l'épanouissement humain.

Siméon MONTROSE

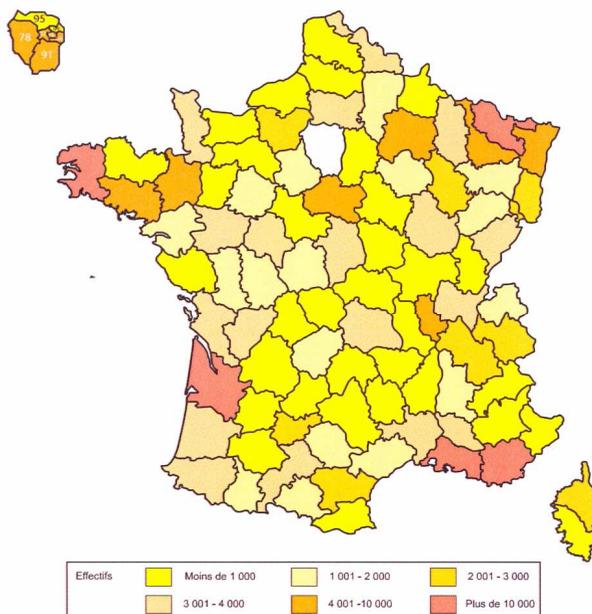
Siméon Montrose est officier de Marine de réserve, représentant permanent de l'état-major de la Marine à la Commission armées-jeunesse, ancien directeur des ressources humaines en établissements publics et ancien élève du programme mastère en gestion des risques sur les territoires de l'École nationale d'Administration.

⁴⁴ Placée auprès du ministre de la Défense, la Commission Armée-Jeunesse regroupe les associations et mouvements de jeunesse, les mouvements étudiants, les syndicats professionnels (branches jeunes), les associations de cadres de réserve, les ministères et les administrations, ainsi que les différentes formations du ministère de la Défense.

⁴⁵ Le dispositif prévoit notamment un service public de l'orientation, un tutorat dans les entreprises, le doublement des contrats en alternance à l'échéance de 2015, la prolongation de l'obligation de scolarité de 16 à 18 ans, l'adaptation du RSA pour les salariés de moins de 25 ans, une dotation autonomie de 1,6 milliard d'euros.

ANNEXE 5

Carte de la répartition des effectifs militaires et civils hors Gendarmerie



Source : exploitation EP des fichiers de rémunérations des armées transmis par les directions centrales des commissariats des armées, du fichier Alliance pour la DGA et du fichier KA pour les autres civils du ministère de la défense.

Champ : militaires et civils (y compris gendarmeries spécialisées) en position d'activité (excepté les "détachements") présents en décembre 2009.

Compte tenu des réformes en cours et de la dissolution d'unités, le déséquilibre de la situation actuelle sera accentué par un plus grande concentration dans le sud est et l'abandon du grand nord est . A eux seuls quatre départements (Finistère, Bouches du Rhône, Var et gironde), tous en bordure de mer, concentreront plus du quart des effectifs militaires.

ANNEXE 6

L'inscription maritime

L'Inscription maritime (sous forme d'un service de classe et de rôle de travail, servant à tour de rôle) a été créée par Louis XIV, sous l'impulsion de Colbert, en plusieurs phases entre 1668 et 1673. Elle sera modifiée et complétée au cours des décennies ultérieures. Elle correspond à l'enregistrement de personnes vivant dans les régions maritimes (les gens de mer) qui pouvaient être appelées à servir les navires du Roi de France à une période d'expansion du commerce international et de la rivalité maritime avec les souverains européens pour le contrôle des mers.

- 22 septembre 1668 : enrôlement et recensement des gens de mer ;
- 4 septembre 1669 : répartition des inscrits maritimes par évêché ;
- 13 juillet 1670 : institution du service des classes, service par roulement sur les vaisseaux du Roi, avec peine de mort pour les déserteurs ;
- 23 septembre 1673 : création de la « Caisse des Invalides ».

Cette disposition vise à améliorer le recrutement, en fonction des besoins, des gens de mer, des matelots et des officiers marinières jusque-là basé sur l'enrôlement forcé et aléatoire (appelé « Presse ») et impactant défavorablement la marine de commerce locale. Elle permet également de déterminer et contrôler une population employable. Elle procure enfin des avancés en terme de protection sociale.

Des zones géographiques spécifiques sont concernées : la Bretagne, la Guyenne, la Normandie, la Picardie, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, Ré, Oléron, la Charente, la Languedoc et la Provence

Avantages sociaux offerts :

Obtention d'une demi-solde lorsque l'Inscrit n'est pas employé dans la flotte royale.

Création d'Hôtels des Invalides à Rochefort et Toulon dont le financement est alimenté par une retenue de 2% sur la solde des équipages. Pension de demi-solde pour les blessés et marins âgés.

La solde peut être versée aux familles durant la période des campagnes.

Les curés font bénéficier les enfants d'Inscrits de l'instruction gratuite.

Lors de leur démobilisation, les équipages touchent 3 ans de solde.

Un matelot étranger servant dans ce cadre obtenait la « nationalité » française au bout de 5 ans de service.

L'Inscription maritime proprement dite est créée par la Loi du 3 Brumaire An IV (1795), basant une conscription nationale des gens de mer âgés de 18 à 50 ans, en classes édicte les priorités dans leur utilisation. Elle concerne tous les marins quelque soit leur grade de la marine navale ou commerciale.

Ainsi, tout Inscrit doit servir sur les bâtiments et dans les arsenaux

L'inscription est volontaire et la radiation possible, sous préavis.

Il est prévu des pensions d'invalidité et de veuvage.

Les marins inscrits maritimes recevaient à l'âge de 50 ans et après 25 ans de service une pension annuelle de l'Etat. La veuve pouvait percevoir cette pension.

Le régime de l'Inscription maritime est supprimé en 1952.

ANNEXE 7

Actions	Cibles	2009	Perceptives
Tutorat	Lycées et universités	350 élèves de milieu modeste ont pu bénéficier de ce dispositif dans lequel se sont investis près de 200 tuteurs	
Cadets de la défense	Collèges	L'objectif de 210 cadets fixé pour 2009 a été atteint à 96 %. Une quinzaine de collèges ont bénéficié du dispositif.	objectif de créer à l'horizon 2011-2012 un centre par future base de défense, soit une capacité d'environ 2000 bénéficiaires.
Périodes militaires d'initiation et de perfectionnement (PMI / PMP)	Lycées	L'objectif de 10 000 places fixé aux armées pour 2009 a été largement dépassé (120 %), puisque 12 000 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif	15000 en 2010
Améliorer la formation qualifiante	Tous les jeunes à partir de 16 ans	Près de 9 000 jeunes ont ainsi pu être accueillis en 2009, particulièrement dans les domaines administratif, technique ou paramédical. 175 contrats d'apprentissage ont été signés en 2008 et 164 en 2009.	
Défense deuxième chance	Jeunes adultes de 18 à 21 ans en situation d'échec scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi, en risque de marginalisation sociale	20 centres ont accueilli 2 250 volontaires, dont la moitié issus des zones urbaines sensibles, avec 97 % de réussite scolaire et 75 % d'insertion professionnelle en fin de cursus, taux très supérieurs à d'autres structures de même nature.	Objectif de 2400 bénéficiaires fixé pour 2010 En outre, le nombre de candidats, en forte croissance, milite pour une augmentation du nombre de bénéficiaires vers un objectif de 5000 à terme
Lycées de la défense	Jeunes des collèges et lycées de 15 à 20 ans	240 élèves de milieu modeste ont été admis en 2009-2010 dans les lycées de la Défense.	360 places en 2010
RLJC	Porter le nombre de RLJC de 45 à 200 sur l'ensemble du territoire	30 RLJC actifs	L'objectif pour 2011 est qu'au minimum un RLJC soit en activité dans chacun des 215 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, afin que le dispositif soit parfaitement adapté à la géographie des zones urbaines sensibles.
Améliorer le reclassement militaires dans le secteur civil	Jeunes militaires de 24 à 35 ans non diplômés en phase de reconversion	Etablir des conventions avec des grandes entreprises Encourager et encadrer les démarches de validation des acquis de l'expérience en vue d'obtenir un diplôme Accroître de 154 à 166 le nombre de certifications professionnelles de la Défense enregistrées au registre national des certifications professionnelles Améliorer et simplifier l'accès des militaires aux emplois de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière Développer les sessions d'orientation pour aider les jeunes militaires à définir un projet professionnel (militaires du rang de moins de 4 ans de service)	
SMA		3000 jeunes ont bénéficié d'une préparation à 50 métiers, avec un remarquable taux d'insertion (près de 80 %).	D'ici 2013, l'offre de formation sera portée de 3 000 à 6 000 jeunes par an, en partenariat avec les collectivités locales ultramarines et dans un cadre interministériel.
Partenariats		Six actions de partenariat sont déjà lancées. On y trouve des projets aussi variés que l'accès de jeunes de milieu modeste à des activités culturelles, sportives ou éducatives pendant les vacances scolaires, le don d'instruments de musique pour favoriser le développement et le rayonnement des pratiques orchestrales en milieu scolaire, le passage du permis de conduire conjugué à une formation civique et sportive et un accompagnement vers l'entreprise, des formations professionnelles à travers la construction d'avions ou de bateaux, ou encore l'amélioration du savoir-être par la pratique du rugby et de ses valeurs de solidarité et de cohésion. Au bilan, plus de 400 jeunes ont bénéficié de ces partenariats en 2009.	

